

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2199 - 24 septembre 2010 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

Retraites



**Pour les
faire reculer,
la lutte doit
continuer !**

M 06189 - 2199 - F: 1,00 €



SOMMAIRE

Leur société

- p.4** ■ Plan épargne-retraite
- Retraites : le triomphe de Laurence Parisot
- Les promesses de François Hollande
- p.5** ■ Retraites : les « nouvelles » propositions de Woerth
- Le minimum garanti dans la fonction publique remis en cause
- Le souvenir du mouvement contre le CPE
- p.6** ■ Niches fiscales
- Racket sur les chèques
- p.7** ■ Enlèvement au Niger
- Le décès de notre camarade Hardy
- La Rochelle : Estrosi venait pavoiser
- p.11** ■ Hortefeux et l'élection des juges
- Grève du zèle dans les tribunaux
- Hausses prévisibles dans la grande distribution
- p.16** ■ Loi Besson sur l'immigration
- Les étrangers à la Préfecture de Bobigny
- Acquitté pour la mort d'un suspect
- Fête de la Commune

Dans le Monde

- p.8/9** ■ Brésil : deux candidats pour une même politique
- Sommet de l'ONU
- Sarkozy à l'ONU
- Luxembourg : la manifestation du 16 septembre
- Grande-Bretagne : congrès des syndicats

Dans l'enseignement

- p.10** ■ L'école de moins en moins gratuite
- 53 policiers remplacent 50 000 adultes ?
- Les parents d'élèves peu satisfaits

Dans les entreprises

- p.12** ■ Renault-Flins : grève à TFN
- La Poste : dégradation du service continue
- Tarification des colis
- p.13** ■ SNCF Limoges
- Technicentre SNCF - Oullins
- Éboueurs de Metz
- p.14** ■ Hôpital Beaujon - Clichy
- Champagne Piper-Heidsieck
- AZF - Toulouse
- p.15** ■ Lejaby - Rhône-Alpes
- ERDF - Loire
- EDF fâchée avec les tarifs sociaux

• Réduction des remboursements

Assez d'économies sur le dos des malades !

Les assurés sociaux devront l'an prochain payer de leur poche une plus grosse part des dépenses de santé : c'est ce qui ressort du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui devrait être publié officiellement le 28 septembre. Sous le prétexte habituel de maîtriser les dépenses de santé, le gouvernement veut cette fois faire 2,5 milliards d'économies.

La ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, assure que ce ne sont que des pistes de travail et que les arbitrages sont encore à venir. Mais on sait qu'en la matière l'habitude des gouvernants est de préparer le terrain.

Premier visé : le remboursement des médicaments. Après que, cet été, plus de 150 médicaments sont passés de 35 à 15 % de prise en charge, tous ceux qui sont restés à 35 % passeraient à 30 % l'an prochain, sous prétexte de service médical « modéré ». En outre, l'Assurance maladie ne rembourserait plus qu'à 69,5 % (au lieu de 70 % actuellement) les consultations médicales. À l'hôpital, les patients paieraient 20 % des actes jusqu'à 120 euros (au lieu de 91 euros jusqu'ici), ce qui en

bonne logique devrait faire passer le forfait de 18 à 24 euros. Les malades en affection de longue durée seraient aussi frappés, en particulier leurs frais de transport ne seraient plus systématiquement pris en charge à 100 %.

Pour justifier ces nouvelles mesures d'austérité, le gouvernement fait valoir qu'elles toucheraient davantage les laboratoires pharmaceutiques et les professionnels de santé que les assurés sociaux : les prix des médicaments, des analyses et des radios baisseraient, et les médecins devraient limiter leurs prescriptions. Toujours les mêmes mensonges ! Le gouvernement ajoute que les baisses de remboursements seraient à peu près annulées par leur prise en charge par les mutuelles.

Avec les syndicats de médecins, les mutuelles et les assurances complémentaires santé ont été les premières à réagir. Pour les mutuelles en particulier, les augmentations de prise en charge se traduisent automatiquement par des cotisations supplémentaires. Quant aux complémentaires santé qui appartiennent à des groupes d'assurances, il n'est pas question qu'elles acceptent la diminution de leurs propres profits. Bref, d'une manière ou d'une autre, c'est le malade qui paiera

davantage... ou qui devra renoncer à se soigner.

À en croire le gouvernement, ces nouvelles mesures d'économies permettraient de limiter à 12 milliards le déficit de l'Assurance maladie. Mais pourquoi vouloir taxer toujours plus les malades et la population travaillante, quand il serait possible de l'annuler carrément, en supprimant toutes les exonérations de cotisations



consenties aux patrons et en commençant par taxer les profits plantureux des laboratoires pharmaceutiques ?

Vincent GELAS

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

Lyon

Samedi 25 septembre à partir de 17 h

Dimanche 26 septembre à partir de 12 h
Espace Mosaïque à Saint-Priest

Toulouse

Samedi 25 septembre à partir de 18 h

Dimanche 26 septembre à partir de 11 h

Parc des Expositions, Hall 8

Orléans

Dimanche 26 septembre à partir de 10 h

Salle des Fêtes de Saran

Bordeaux

Dimanche 10 octobre à partir de 11 h 30

Salle Louise-Michel

à Saint-Médard-en-Jalles
Quartier Caupian, Hastignan

Limoges

Samedi 16 octobre à partir de 15 h 30

Salle Pierre-Louis à Feytiat

Le Mans

Samedi 16 octobre à partir de 16 h 30

Salle Pierre-Guédou, rue du Pont

Fourmies

Samedi 30 octobre à partir de 17 h

Salle des Fêtes d'Ohain

Compiègne

Samedi 13 novembre à partir de 18 h

Salle des Fêtes de Margny-lès-Compiègne

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que

sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : **Association de financement du parti Lutte Ouvrière** en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don

de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière multimédia (télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière audio

(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information hebdomadaire par e-mail

Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 20 septembre



23 septembre, Continuer, amplifier, élargir la protestation

La journée de grèves et de manifestations du 7 septembre a été un succès. Il faut que celle du 23 septembre le soit encore plus. Il faut que ceux qui, la fois précédente, hésitaient encore, tout en regardant avec sympathie ceux qui agissaient, se mettent à leur tour à agir. Il faut que ceux qui, venant des entreprises moyennes et parfois petites, avaient rejoint les manifestations se sentent encouragés par le fait qu'un nombre

croissant de travailleurs des grandes entreprises se mobilisent.

La loi sur les retraites est inacceptable. Le fait que l'Assemblée Nationale l'ait votée ne la rend pas meilleure. Mais, même une fois votée, il est possible d'imposer qu'une mauvaise loi soit retirée. Imposer l'obligation légale de travailler deux ans de plus à des millions de travailleurs usés au travail pour la seule et unique raison qu'on ne veut pas faire payer le grand patronat, les grandes entreprises et les riches, est scandaleusement injuste. La seule justice en la matière serait que le patronat qui s'enrichit de l'exploitation des salariés tout au long de leurs années de travail finance intégralement les retraites, avec des pensions qui ne soient pas en recul par rapport aux salaires.

Mais cette justice-là, on ne peut l'attendre de l'État, quel que soit d'ailleurs le gouvernement.

Alors, il faudra au moins imposer que l'on annule toutes les mesures prises en la matière depuis Balladur. Toutes visaient à faire des économies sur le dos des retraités. Il faut imposer l'annulation du recul de l'âge de départ en retraite comme de l'allongement de la durée de cotisation.

Il est à remarquer que le Parti Socialiste, qui affiche son opposition à la réforme Sarkozy, ne s'oppose qu'au recul de l'âge légal de départ en retraite, et pas à l'allongement de la durée de cotisation. Ce qui signifie en clair que ceux des travailleurs qui n'en peuvent plus et voudraient partir en retraite à 60 ans auront droit de le faire mais avec une pension réduite. Ce serait aussi le cas avec la loi Sarkozy pour cette fraction importante des travailleurs âgés qui, n'ayant pas d'emploi, n'auront aucune chance d'en trouver au-delà de 60 ans et

se retrouveront avec une pension amputée.

Les pensions de retraite de la grande majorité des salariés sont déjà misérables. Les amputer encore, c'est pousser les retraités toujours plus vers la pauvreté.

Rien que pour empêcher cette agression contre tous les salariés, futurs retraités, il faut amplifier la pression. Il est du devoir des confédérations syndicales de faire en sorte que la mobilisation ne s'arrête pas le 23 septembre et qu'elle puisse continuer et s'amplifier.

Mais ce n'est pas seulement sur la question des retraites que le grand patronat, la bourgeoisie et leur État mènent une guerre ouverte contre le monde du travail. C'est une guerre qui se mène sur une multitude de fronts. Elle est menée directement par les patrons lorsqu'ils licencient pour faire faire plus de travail par moins de salariés sous prétexte de compétitivité, lorsqu'ils augmentent le rythme de travail, lorsqu'ils réduisent les temps de pause, lorsqu'ils amputent de mille manières les salaires, lorsqu'ils remplacent les contrats à durée indéterminée par des contrats précaires. Elle est menée aussi par l'État au service du grand patronat qui fait pression pour que l'argent du budget aille de moins en moins à ce qui est utile à la population laborieuse, aux services publics, à la protection sociale, afin qu'une part toujours plus grande soit consacrée aux banquiers et aux grands patrons.

Cette guerre sociale menée au profit des plus riches a déjà abouti, au fil des ans, à une dégradation considérable des conditions d'existence de l'écrasante majorité des salariés. Elle continuera et s'amplifiera. La grande bourgeoisie, les actionnaires, incapables en cette période de crise d'assurer la croissance de leurs fortunes par le seul développement économique, par l'augmentation de la production et des ventes, le font en prélevant toujours plus sur les salariés, sur les classes populaires. L'envolée des bénéfices des grandes entreprises, la montée des dividendes des actionnaires ont pour contrepartie l'appauvrissement du monde du travail. Et si nous les laissons faire, ils ne s'arrêteront pas.

Alors, il faudra qu'une réaction massive du monde du travail les arrête. Plus tôt ce sera, plus on épargnera de souffrances aux classes laborieuses.

Arlette LAGUILLER

Bouclier fiscal... ... et injustice sociale

En 2009, 18 764 contribuables ont touché de l'État un total de 679 millions d'euros de remboursements au titre du bouclier fiscal, soit 120 millions de plus qu'en 2008. Décidément, ce n'est pas la crise pour tout le monde, et surtout pas pour les plus riches!

Ceux qui ont raflé le gros de cette galette sont les plus riches, ceux dont le patrimoine déclaré est supérieur à 16 millions. Ils sont 1 169 exactement. Le fisc a rendu en moyenne à chacun d'entre eux plus de 362 000 euros, ce qui représente une coquette somme à l'heure où le gouvernement,

sous prétexte de déficit dans les caisses de l'État et d'économies à faire, rogne sur tout ce qui touche au plus près les classes populaires.

Quant aux très, très riches, ils sont encore plus gâtés. La propriétaire de L'Oréal, Liliane Bettencourt, pour ne citer qu'elle, a ainsi récupéré de l'État, en quatre ans, quelque cent millions d'euros! On voit que les chèques qu'elle a faits à Woerth et Sarkozy ne lui ont pas coûté bien cher: juste une toute petite partie de ce que le fisc lui a restitué.

C. D.

Cercle Léon Trotsky

La prochaine réunion aura pour thème:

Les syndicats aujourd'hui

Vendredi 15 octobre

à 20 h 30

Nouvelle adresse

Espace Paris-Est Montreuil

128, rue de Paris

Montreuil (Seine-Saint-Denis)

Métro: Robespierre, ligne 9

• Plan épargne-retraite

Le racket des organismes financiers

La réforme des retraites intéresse beaucoup les organismes financiers, banques et compagnies d'assurances au premier chef, qui veulent lancer leurs fonds de pension.

En 2003, la loi Fillon a créé des produits d'épargne-retraite : le Plan d'épargne-retraite populaire (PERP) et le Plan d'épargne-retraite collectif (Perco). Le premier est souscrit individuellement auprès d'une banque, d'un assureur ou d'une mutuelle. Le second est mis en place par une entreprise qui propose à ses salariés de verser une partie de l'intéressement, de la participation ou du compte épargne-temps sur ce plan d'épargne.

Depuis leur création, les encours de ces « produits d'épargne » ont grossi de façon impressionnante : les PERP sont passés de 490 millions

d'euros à 5,3 milliards, les Perco sont passés de 77 millions à trois milliards d'euros. Mais cela n'est pas suffisant pour les organismes financiers. Pour le PERP, deux millions de souscripteurs, c'est bien mais « peut mieux faire », et pour le Perco, 450 000 adhérents, c'est déprimant quand on vise à extorquer un maximum d'argent en spéculant sur l'angoisse de salariés qui voient leur pension de retraite diminuer un peu plus à chaque « réforme ». Pour les représentants des assureurs et des banquiers, il faut développer « une capitalisation à la française ».

Fidèles porte-parole des trusts financiers, plusieurs députés de la majorité, dont Xavier Bertrand, ont déposé des amendements à la loi sur les retraites : il s'agirait d'assouplir le PERP dont le détenteur pourrait retirer une partie du capital lors de son départ en retraite



au lieu de se contenter d'une rente viagère; et pour le Perco, depuis juillet 2010, une mesure a déjà été introduite dans le projet de loi : l'employeur pourra verser automatiquement la moitié de sa participation sur le plan d'épargne d'un salarié de son entreprise, sauf si celui-ci s'y oppose expressément.

Volontaire, ou distrait, ou soumis à des pressions diverses, le salarié pourra ainsi se retrouver à la tête d'un plan d'épargne

drainant ses économies vers les marchés financiers et soumis à leurs aléas. Voilà, selon l'amendement, « une affectation automatique mais pas obligatoire (...) qui ne coûterait rien à l'État ni aux entreprises » et qui « permettrait de toucher les cinq millions de salariés qui bénéficient chaque année de la participation ».

On n'est pas plus clair : il s'agit de ratisser au plus large. Tous ceux qui peuvent encore

faire un peu d'économies doivent contribuer à augmenter le capital des organismes financiers, pour un complément de retraite que les hasards de la spéculation pourraient bien réduire à néant.

Le gouvernement, qui fait semblant de vouloir défendre la retraite par répartition, ne fait pas vraiment de publicité sur ce type d'amendements. Et pour cause : c'est un racket de plus.

Sylvie MARECHAL

• Retraites

Laurence Parisot, le triomphe modeste... mais un peu rapide

« Il est évident que nous avons apporté nos éléments de réflexions », répondait Laurence Parisot le 21 septembre sur France Inter à la journaliste Audrey Pulvar qui tentait de lui faire dire que la « réforme » des retraites était précisément celle que voulait le Medef.

Mais le patronat n'est pas le seul inspirateur du texte voté par la majorité présidentielle, se défend-elle modestement. Les syndicats aussi, par exemple, ont donné leur avis, notamment sur le « concept de pénibilité ». Certes, le Medef a été le premier à dire qu'il fallait « bouger sur l'âge légal de départ », admet-elle, reprenant le refrain sur l'allongement de la longévité. Emportée par son élan, n'avait-elle pas déjà affirmé, en février dernier, que, l'espérance de vie approchant les cent ans, on ne pouvait pas, tout de même, imaginer de rester trente ou quarante années sans travailler...

Il n'y aura donc pas, bien que certains sondages n'y soient pas complètement opposés, d'augmentation des cotisations retraite, pas de taxes sur les entreprises, suggère la journaliste. « Heureusement ! », s'écrie du

fond du cœur M^{me} Parisot, versant une larme sur la compétitivité des entreprises, mise en danger selon elle par la simple idée d'une augmentation de leurs cotisations.

Au demeurant, pourquoi faire une fixation sur ce « détail » qu'est le recul de l'âge légal de départ de 60 à 62 ans ? Et d'affirmer que 40 % de ceux qui, chaque année, demanderont à partir pourront bénéficier des mesures de pénibilité ou autres arrangements possibles. Y a-t-il donc là de quoi faire tout une affaire ?

« On se demande pourquoi les syndicats appellent encore à la mobilisation », commente alors Audrey Pulvar, discrètement ironique. « Mais parce qu'on ne leur explique pas assez ! », répond Parisot. Tout est donc pour le mieux, explique-t-elle, à coup de nécessaire « justice entre les générations » et de « préservation du système de retraite par répartition »... pimenté de « quelques éléments d'épargne-retraite ».

Alors, plus M^{me} Parisot « expliquera », et plus des millions de travailleurs refuseront très majoritairement la violente attaque qu'est cette « réforme », et le montreront dans la rue !

Viviane LAFONT

• Les promesses de François Hollande Rigueur et austérité pour 2012

Après d'autres dirigeants socialistes, François Hollande, dans une interview publiée dans *Le Monde* du 19-20 septembre, a mis en garde contre ceux qui, au sein de son parti ou ailleurs, oublieraient qu'il est un parti de gouvernement, un parti responsable devant la bourgeoisie.

Il y explique que l'anti-sarkozisme ne suffit plus, et qu'il faut que le PS gagne en crédibilité; ou, pour dire les choses autrement, qu'il ne soit pas un parti qui promet, sans rien pouvoir tenir. Car, explique-t-il, « notre pays est vulnérable et affiche des déficits parmi les plus élevés parmi les pays développés, avec une dette publique qui (...) sera voisine de 90 % du produit intérieur brut ». Cela signifie, insiste-t-il, « qu'il faudra faire des choix, hiérarchiser nos dépenses et nos recettes ». « Nous ne pourrons pas, ajoute-t-il, répondre "plus de fonctionnaires" à toute demande sociale » (...) « Nous ne serons pas là non plus pour accorder des allocations universelles en plus, mais pour être plus sélectifs ».

Ceux qui espéraient, et espèrent encore que le remplacement de Sarkozy par un de ses rivaux socialistes, que ce soit François Hollande, ou bien un ou une autre, sont avertis. L'ex-premier secrétaire du PS se charge de doucher leurs illusions en promettant aux classes populaires, non pas du pain et des roses, mais des épines et des larmes; non pas une amélioration de leur situation, mais une austérité et une rigueur maintenues, voire aggravées.

Et pour que cet avertissement soit clairement entendu, Hollande revient sur un sujet d'actualité : les retraites. Cela permet de juger des orientations du PS, sans avoir à attendre 2012 et l'éventuelle élection d'un de ses candidats à l'Élysée. « Il faut précise-t-il

afficher comme principe que la durée de cotisation est fonction de l'espérance de vie. Je salue la responsabilité des syndicats qui, dans les manifestations, n'appellent pas au refus de toute réforme ». Il rejoint là, sans surprise, les positions défendues par Martine Aubry qui s'était déclarée, non sans quelques hésitations, favorable au maintien du départ en retraite à 60 ans, sans que cela se fasse forcément à taux plein. Quant à Strauss-Kahn, autre futur engagé socialiste dans la course à l'Élysée, il déclarait, lui, tout net qu'il ne faisait pas un dogme du maintien de la retraite à 60 ans.

Il est difficile de pronostiquer qui sera sélectionné pour être candidat du PS en 2012, et encore moins s'il sera élu; mais ceux qui miseront sur le candidat socialiste en croyant à une rupture avec la politique sociale de Sarkozy seront trompés. François Hollande nous en avertit lui-même à l'avance.

Jean-Pierre VIAL

• Retraites, les « nouvelles » propositions de Woerth

Toujours les mêmes attaques, le mépris en plus

Pour tenter de faire un contre-feu, à deux jours de la journée de grève et de manifestation du 23 septembre, Woerth, le ministre du Travail, dans une interview au journal *Le Parisien*, a rendu publique la position du gouvernement. Des évolutions seraient proposées à l'occasion de l'examen du texte sur la réforme des retraites par le Sénat, à partir du 5 octobre. Mais quelles évolutions ?

Woerth a déclaré : « Je souhaiterais qu'on puisse avancer sur trois sujets en particulier. » Le premier est ainsi présenté par le ministre : « Le président de la République souhaite augmenter le nombre de personnes handicapées pouvant bénéficier d'un régime de départ anticipé à la retraite. » En fait, il ne s'agirait en aucune façon « d'un départ anticipé », mais du simple maintien de l'âge de départ à 60 ans. Mais surtout, cette « modification » ne concernerait pas tous ceux qui ont été usés par leur travail et ses horaires, mais uniquement la minorité que la Sécurité sociale acceptera de reconnaître en invalidité, voire ceux victimes d'un handicap personnel reconnu.

De toute façon le gouvernement se trouve devant une difficulté légale vis-à-vis de toutes les personnes en invalidité. À l'heure actuelle, le versement des pensions d'invalidité pour maladie s'arrête automatiquement à l'âge de 60 ans, quel que soit le nombre de trimestres travaillés. Retarder l'âge de la retraite obligerait l'Assurance maladie à prolonger le temps de versement des pensions.

Ce que souhaite Sarkozy se limiterait à rajouter quelques milliers de bénéficiaires à ce qui

a été voté à l'Assemblée nationale en matière de pénibilité : le maintien de la retraite à 60 ans limitée aux seuls salariés bénéficiant d'un taux d'invalidité de 10 %, ce qui ne concernait que les invalides du travail.

Quant au deuxième sujet, il s'agit de « répondre aux craintes des chômeurs âgés qui comptaient pouvoir prendre bientôt leur retraite ». Qui serait touché ? Mystère ! Mais l'énoncé même parlant de « ceux qui devaient prendre bientôt leur retraite » montre la portée limitée d'une telle mesure. Il y a, à l'heure actuelle, des centaines de milliers de salariés de plus de 55 ans sans emploi qui sont sans espoir de se voir proposer un travail correspondant à leurs capacités et à leurs compétences. Les employeurs continuent de licencier en masse et en priorité les plus usés et trop payés. La durée de chômage de cette catégorie ne fait que croître. Après des années de chômage, l'arrivée de la retraite signifie pour beaucoup la possibilité de retrouver enfin une rémunération, même amputée à cause du chômage de longue durée. En attendant, beaucoup doivent survivre pendant des années avec des allocations misérables de fin de droit, le RSA ou rien

du tout. Le recul à 62 ans de l'âge de départ à la retraite sera une tragédie pour une bonne partie de ces travailleurs. Là aussi, on peut s'attendre à des mesures homéopathiques touchant en réalité bien peu de personnes et qui relèveront de l'effet d'annonce. Car en préambule à « ces nouveaux amendements » annoncés, Woerth a tenu à rappeler que « ces bornes d'âge sont essentielles à l'équilibre du système ».

Restait le problème, rappelé par tous, de la situation des femmes qui aujourd'hui touchent en moyenne des pensions de retraite très inférieures à celles des hommes. Elles seront les premières victimes des mesures annoncées, tant la retraite à 62 ans que le report de 65 à 67 ans pour avoir une retraite non amputée de décotes lorsqu'on n'a pas tous ses trimestres de cotisation. Eh bien, selon Woerth, « la vraie question n'est donc plus celle de la durée de cotisation ou de l'âge de départ mais celle de la différence de salaire ». Pour enfoncer des portes ouvertes et ne rien changer, il n'y a pas mieux. « Il y a eu sur le sujet six lois votées qui n'ont pas changé grand-chose », constate d'ailleurs Woerth, qui en propose donc une septième. Mais pour le moment il ne répond même pas à l'aménagement très partiel proposé par le président UMP du Sénat, à savoir le maintien de la retraite sans décote, à taux plein, à 65 ans pour les seules femmes qui auraient eu trois enfants. Mais même si le gouvernement consentait à

cet ultime aménagement, histoire d'améliorer l'emballage, cela n'enlèverait rien aux effets dévastateurs de cette réforme ni à l'injustice aggravée.

Woerth annonce ainsi à sa façon que comme toujours rien ne sortira de ces « évolutions », ni de l'Assemblée nationale, ni du Sénat. C'est en entrant par

millions en lutte que les travailleurs pourront imposer leurs exigences. Cela doit commencer par l'annulation de toutes les réformes qui ont remis en cause le droit à la retraite, mises en place et consolidées par tous les gouvernements, de droite comme de gauche.

Paul SOREL

• Fonction publique : le minimum garanti remis en cause

Une mesure particulièrement injuste

Le régime de retraite actuel des fonctionnaires prévoit pour ceux qui n'ont pas une durée de cotisation complète un minimum garanti de pension, dont l'équivalent dans le secteur privé est le minimum contributif.

Ce minimum garanti permet aujourd'hui à la plupart de ceux et surtout celles ayant une carrière incomplète de partir malgré tout à 60 ans. Leur retraite est ainsi relevée d'environ 140 euros en moyenne, mais la plupart d'entre eux touchent néanmoins une retraite inférieure à 1 000 euros (1 067 euros au maximum).

Dorénavant, si les projets du gouvernement sont appliqués, les agents ne bénéficieront du relèvement de leur retraite au niveau du minimum garanti qu'à condition d'avoir une durée complète

d'assurance (41 ans en 2012, 41 ans et demi en 2020), ou d'avoir atteint l'âge du taux plein, soit 67 ans si la régression voulue par le gouvernement et les patrons s'applique.

Cette mesure concerne beaucoup d'agents de la fonction publique parmi les plus modestes. Pour preuve, en 2008, un fonctionnaire civil sur quatre est parti en retraite avec une pension relevée au minimum garanti, un sur deux dans la fonction publique territoriale, soit 30 000 personnes dont 20 000 femmes.

La prétendue « réforme » veut contraindre les fonctionnaires les plus modestes à travailler jusqu'à 67 ans pour une pension à minima !

Public-privé : décidément oui, nous sommes tous attaqués !

• Retraites

Le bon souvenir du mouvement contre le CPE

La réforme des retraites « coûte cher au gouvernement dans l'opinion », constate un responsable de l'institut de sondage BVA, en commentaire d'un sondage selon lequel 57 % des personnes interrogées pensent que le gouvernement doit céder à la rue sur le report de l'âge légal de 60 à 62 ans. S'agissant du report de 65 à 67 ans de l'âge permettant d'obtenir une retraite à taux plein, la proportion atteint 65 % à ce propos. En conséquence, les sondages enregistrent une impopularité croissante de ce que leurs auteurs appellent la « politique économique » du

gouvernement. « Même le gouvernement de Dominique de Villepin n'était pas tombé à un tel niveau de défiance pendant la crise du contrat première embauche », remarque le journal *Les Échos*.

Il y a quatre ans et demi, le gouvernement Villepin voulut faire passer le CPE, comme bien d'autres attaques. Cependant, les jeunes n'acceptèrent pas d'être considérés comme de la main-d'œuvre jetable à tout moment par les patrons, tandis que les générations plus âgées étaient choquées que leurs enfants ou d'autres jeunes soient traités ainsi. Le gouvernement

n'avait pas tenu compte de cette opinion, dès lors que le patronat avait, lui, non pas seulement une opinion contraire, mais des intérêts opposés. Seulement, la protestation des jeunes dans la rue, soutenue par leurs aînés, s'en était mêlée, si bien que le gouvernement n'était pas parvenu à l'endiguer. Et même l'adoption du CPE par le Parlement, le 31 mars 2006, n'avait pas mis fin au mouvement. Finalement, le 10 avril, Dominique de Villepin avait annoncé que « les conditions n'étaient pas réunies » pour que le CPE s'applique.

Aujourd'hui, la question de



savoir si les conditions sont réunies pour que le gouvernement vienne à bout de son attaque

contre les retraites n'est heureusement pas encore tranchée.

Jean SANDAY

• Niches fiscales :

Le gouvernement veut faire payer les plus pauvres

Pour arriver aux dix milliards d'économies annoncés grâce au « rabetage » des niches fiscales, le gouvernement racle désormais certains fonds de tiroirs, et fait flèche de tout bois.

Outre d'autres mesures d'économies, le gouvernement prévoit de supprimer l'exonération de la contribution sur les revenus locatifs dont bénéficient les sociétés d'HLM. Suppression qui, ont annoncé ces dernières, sera nécessairement répercutée sur les locataires. Sous prétexte de chasse aux niches fiscales, le gouvernement n'hésite pas à s'en prendre aux plus pauvres !

Mais toutes les « niches fiscales », et toutes les catégories de contribuables, ne sont pas traitées de la même façon.

Le 16 septembre, Christine Lagarde, ministre de l'Économie, rendait publique une liste de 22 niches fiscales qui seraient mises à contribution. Sont visés les régimes fiscaux

favorables d'un certain nombre de placements : les réductions d'impôt accordées aux contribuables – bourgeois et petits-bourgeois – qui investissent dans les DOM, dans les forêts, les résidences de loisirs, les logements locatifs, les sociétés de financement du cinéma, etc. Ces 22 niches fiscales là ne seront pas supprimées. Elles seront simplement « rabetées », de 10%. Le gouvernement prévoit que cela lui rapportera en tout et pour tout... 440 millions d'euros sur les 4,4 milliards d'euros qu'elles coûtent.

Une goutte d'eau pour le budget de l'État... et pour les contribuables qui en bénéficient.

Surtout, un certain nombre de niches fiscales seront épargnées par les mesures d'économie. Ce sont celles qui touchent, de près ou de loin, aux intérêts du patronat et du grand capital : il s'agit par exemple de l'exonération des produits de sociétés filiales (qui a coûté au budget 34,9 milliards d'euros en 2009), de la taxation à taux réduit



Une publicité pour l'investissement dans les DOM... et l'avantage fiscal allant avec.

d'un certain nombre de plus-values mobilières à long terme (8 milliards d'euros), du crédit d'impôt recherche (4 milliards d'euros), de l'abattement de 40 % sur les dividendes (1,79 milliard), de l'imposition à taux forfaitaire réduit des plus-values d'actions (1,9 milliard), etc.

C'est pour préserver ces avantages, dont bénéficient les couches les plus riches de la société, que le gouvernement s'en prend aux classes moyennes et aux classes populaires. Pour ne pas faire payer les riches, il veut faire payer les pauvres !

Jean-Jacques LAMY

• Racket sur les chèques

Les banques gentiment réprimandées

L'Autorité de la concurrence, organisme gouvernemental, a infligé à onze banques des amendes pour un total de 385 millions d'euros. En fait, ce sont quasiment toutes les banques françaises qui sont sanctionnées pour entente illégale : elles se sont entendues pour imposer à tous les clients des commissions indues sur le traitement des chèques.

Que leur reproche-t-on ? En 2002, toutes ces banques avaient décidé d'arrêter de s'échanger physiquement les centaines de millions de chèques émis chaque année. Pour se simplifier la vie, elles avaient créé un système de compensation automatique en scannant les chèques et en ne s'échangeant plus que des fichiers informatiques. Cela a entraîné un extraordinaire gain de temps, de manipulation, de personnel, de transport, mais elles ont affirmé qu'elles y étaient... perdantes !

Leur argumentation ne manquait d'ailleurs pas de sel. Vu que les encaissements étaient plus rapides, les banques disposaient alors de moins de temps pour placer l'argent des clients, d'où un manque à gagner ! D'un commun accord, toutes les banques ont donc décidé en 2002 de créer une

taxe de 4,3 centimes par chèque traité. Petite somme, mais gros résultats. L'autorité estime qu'ensemble ces établissements se sont versé 767 millions d'euros, pour 3,1 milliards de transactions.

Cette taxe était payée par tous les clients : directement pour les entreprises, dont les frais de remise de chèques ont fortement augmenté ; indirectement pour tous les particuliers, car insidieusement les banques se sont ingéniées à augmenter sans cesse les tarifs bancaires durant toutes ces années. Officiellement, cette « commission interbancaire » de 4,3 centimes a été supprimée par les banques en 2007. Ce qui n'a pas empêché les frais bancaires d'augmenter sans discontinuer.

Les amendes – 90 millions d'euros pour la plus grosse – ne sont qu'une peccadille pour ces



banques, d'autant qu'elles vont sans doute faire appel. Pour le premier semestre 2010, quasiment toutes les banques ont présenté des bilans fortement bénéficiaires : plus de 4 milliards de bénéfices semestriels pour la BNP, plus de 2 milliards pour la Société Générale, près d'un milliard pour le Crédit Lyonnais... Ces amendes ne sont donc même pas dissuasives. Et les associations de consommateurs soulignent que l'argent ainsi récupéré ira

à l'État, et pas aux clients lésés.

Des ententes de ce genre, les banques s'en sont fait une spécialité, en jouant sur la complicité des gouvernements, même si de temps en temps celui-ci fait mine de faire la police. L'Autorité de la concurrence serait depuis plusieurs années sur la piste d'une entente illégale concernant les cartes bancaires. Elle leur tapera donc peut-être sur les doigts... dans une dizaine d'années.

Bertrand GORDES

L'union ne fera plus baisser l'impôt

François Baroin, ministre du Budget, a annoncé son intention de supprimer l'avantage fiscal dont bénéficient les contribuables l'année de leur mariage, de leur pacs... ou de leur divorce. Cet avantage est lié au fait que, dans ces trois cas, les couples doivent rédiger trois déclarations de revenus : deux déclarations séparées pour les revenus perçus par chacun entre le 1^{er} janvier et la date du mariage ou du divorce (ou entre la date du mariage et le 31 décembre) et une déclaration commune pour la période entre la date du mariage ou du pacs et le 31 décembre (ou entre le 1^{er} janvier et la date du divorce).

En raison du mode de calcul de l'impôt – un barème de taux progressifs qui s'applique par tranches de revenus – ce système de trois déclarations se traduit pour les jeunes mariés – pacsés ou divorcés – par une réduction de l'impôt.

Si la mesure est adoptée, à partir du 1^{er} janvier 2011, les personnes qui se marient ou se pacsent auront, quelle que soit la date de leur union, le choix entre déclarer ensemble leurs revenus de l'année entière, ou les déclarer séparément. En cas de divorce, les ex-époux n'auront pas le choix : ils devront dans tous les cas faire deux déclarations séparées pour l'année entière. Le gouvernement compte économiser grâce à cette mesure 500 millions d'euros en 2012. Ce n'est pas que l'avantage fiscal soit, le plus souvent, très important pour ses bénéficiaires. Il est, de toute façon, ponctuel. Mais ils sont nombreux : en 2009, 175 000 pacs, 256 000 mariages, et 130 000 divorces ont été enregistrés.

J.-J.L.

• Enlèvement au Niger

Fait divers dramatique... et politique d'un trust

Jeudi 16 septembre, sept employés d'Areva et d'une filiale de Vinci ont été enlevés au Niger. Ils se trouveraient au Mali, dans une zone montagneuse à la frontière de l'Algérie. Les ravisseurs seraient des membres de l'organisation Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

La polémique enfle sur la façon dont la protection des salariés était assurée; Areva et le gouvernement du Niger se renvoient la balle. Des menaces auraient été formulées par téléphone avant cet enlèvement, sans que des mesures de protection supplémentaires aient été prises et Areva reconnaît quelques défaillances. Les ravisseurs n'ont fait parvenir aucune revendication.

Bref tout est très flou et autorise toutes les spéculations, depuis celle, très intéressée, du ministre de l'Intérieur Brice Hortefeux qui, sur sa lancée sécuritaire, y voit une menace terroriste généralisée y compris en France; jusqu'à celle de l'Observatoire du nucléaire qui fait l'hypothèse que cette prise d'otages si prévisible fournit une trop belle occasion à la France d'intervenir militairement dans cette zone pour protéger son accès aux mines d'uranium. Les militaires ont en effet reçu pour la première fois depuis vingt-cinq ans l'autorisation d'entrer dans l'espace aérien et terrestre du pays.

Tout ce qu'on peut espérer, c'est que les personnes enlevées ne subiront pas le sort d'un autre otage, Michel Germaneau,

assassiné en juillet dernier. Ce qu'on peut constater aussi, c'est à quel point l'exploitation de l'uranium par Areva, dont tous les gouvernements français ont été les représentants de commerce et les soutiens, ruine le pays et le dépouille de ses richesses.

Depuis quarante ans, le groupe français y exploite des mines d'uranium à ciel ouvert, comme celle d'Arlit, lieu de l'enlèvement; il a récemment lancé un nouveau chantier à Imouraren. Tout cela se fait au plus grand mépris de la sécurité des travailleurs et des habitants: le taux de radioactivité de l'eau à Arlit était, en 2005, quarante à cent fois plus élevé que les normes fixées par l'OMS, les déchets miniers entassés à l'air libre. Après des protestations du gouvernement de Mamadou Tandja, Areva avait dû augmenter de 50% le prix auquel il payait l'uranium, jusque-là très en-dessous du cours international, et accorder un peu plus de 33% des parts de l'exploitation de la nouvelle mine d'Imarouren au gouvernement de Tandja, renversé depuis par un putsch militaire en février 2010.

Destruction de l'environnement, misère de la population, alternance de gouvernements civils et militaires qui tour à tour s'affrontent ou s'entendent avec les trusts au gré de leurs intérêts de cliques: voilà sur quoi prospèrent les actionnaires d'Areva tandis que se décompose un pays déjà parmi les plus pauvres du monde.

Sylvie MARECHAL



Les dégâts faits par Areva au Niger.

• La Rochelle

Estrosi venait pavoiser

Le 15 septembre, une centaine de manifestants sont venus accueillir le ministre de l'Industrie, Estrosi, au Grand Pavois (salon nautique de La Rochelle). Il a dû traverser une haie de manifestants en colère. Dans ses explications, il a eu le culot de se prétendre « ministre des ouvriers », car en venant à ce salon-vitrine

des intérêts des patrons du nautisme, voyez-vous, il défendrait l'emploi des ouvriers du secteur.

Mais il n'avait rien à dire quand un manifestant lui a crié qu'un de ses collègues était mort à 58 ans, et que reculer l'âge de la retraite c'est faire mourir certains au travail.

Les manifestants étaient contents d'avoir pu dire ses quatre vérités au ministre, et d'avoir pu répéter leurs slogans, comme « Prendre sur les profits pour payer les retraites », en préparation de la grève du 23 septembre.

Correspondant LO

Le décès de notre camarade Hardy

À la suite de la publication, sur le site marianne2.fr, d'un article portant le titre: « Inouï: comment Lutte Ouvrière a caché la mort de Hardy, son chef occulte », voilà que tous les médias, ou presque, ont repris l'information en l'assaisonnant de commentaires plus ou moins politiques et plus ou moins honnêtes.

Le titre de l'article de marianne2.fr en donnait déjà une idée, car ne pas rendre public ne signifie pas « cacher ».

Quant à l'expression « chef occulte », elle reprend sous une autre forme celle de « gourou », également citée

par marianne2.fr, et qui a tant plu, à certains moments, à la presse.

Oui, notre camarade Hardy est mort le 12 juillet 2009. Il n'y a pas besoin de reprendre les fantasmes contradictoires des journalistes pour comprendre que, si sa mort n'a pas été rendue publique, c'est parce que telle était sa volonté. Il n'y a pas plus besoin d'invoquer « une discipline que ne renierait pas un régiment de paras » – autre expression de marianne2.fr –, pour comprendre que, si tous les camarades ont été discrets, c'est parce que tous avaient du respect pour notre camarade décédé et pour sa volonté explicite.

Libre aux journalistes, comme celle qui a signé

l'article, de parler d'une « dérive humaine »! C'est, au contraire, le comportement de tout être humain normal par rapport à la dernière volonté d'un proche respecté!

Hardy est mort comme il a vécu: en militant pour la cause communiste et qui ne cherchait dans son combat quotidien ni prestige ni même un accomplissement personnel. L'autorité qu'il avait dans l'organisation n'était pas seulement due à sa compétence politique, mais aussi à cette modestie profonde.

Alors, laissons gloser les médias. Le meilleur hommage qu'on puisse lui rendre, c'est de garder le souvenir du militant communiste qu'il a été, et surtout de continuer le combat

qu'il a mené. Lutte Ouvrière continue.

Nous ne revenons pas ici sur la vie militante de Hardy. Mais pour tous ceux qui souhaitent la connaître, le plus simple est de lire *La véritable histoire de Lutte Ouvrière*, recueil d'entretiens avec le journaliste Christophe Bourseiller.

Voici ce qu'il disait en conclusion de ces entretiens:

« Alors, nous ne savons pas si le fait que le gouvernement soit de droite amènera plus facilement les travailleurs à la conviction qu'ils ne peuvent rien en attendre. Nous ne savons pas si, après avoir subi les coups de la gauche puis ceux de la droite, ils ne se contenteront pas d'écouter, à nouveau, les

bateleurs de foire de la gauche bourgeoise ou si, dégoûtés de tout, ils se réfugieront dans l'apolitisme, voire pour certains, déjà trop nombreux, dans les idées à la Le Pen.

Nous ne savons pas plus par quelle voie, à travers quelles expériences politiques collectives, un regain de combativité conduira une partie du monde du travail vers les idées et le programme communistes.

Ce que nous savons, c'est que les idées que nous défendons aujourd'hui, il n'y a que nous pour les défendre. Alors, nous continuerons à les défendre quel que soit le sens des vents dominants. Si j'ai servi un tant soit peu à la transmission de ces idées, ma vie n'aura pas été inutile. »

• **Brésil**

Deux candidats pour une même politique

Des élections auront lieu au Brésil le 3 octobre, pour élire députés régionaux et fédéraux, sénateurs, gouverneurs d'États et président. La campagne la plus médiatisée est celle qui oppose Dilma Rousseff et José Serra pour le poste de président. L'une est classée à gauche, l'autre à droite, mais il est difficile de voir des différences de fond entre leurs programmes électoraux.

Dilma Rousseff était jusqu'à son entrée en campagne la chef de gouvernement de Lula, à qui la Constitution interdit un troisième mandat présidentiel. On pourrait croire que le président sortant est à nouveau candidat, tellement il se dépense dans la campagne pour Dilma, tâchant de transférer sur elle la popularité dont il jouit encore après huit ans de pouvoir. Dilma est une administratrice, peu connue du grand public, qui n'a jamais disputé aucune élection jusqu'ici. Elle n'a adhéré au Parti des Travailleurs de Lula qu'en 2000, à un moment où le PT avait pris ses distances avec ses origines radicales et ouvrières, s'était transformé en un appareil gestionnaire et se préparait à accéder à la direction du pays.

Depuis un an environ, l'activité de Lula et du gouvernement vise donc à associer le nom de Dilma à des mesures gouvernementales populaires : mesures sociales en faveur des plus pauvres, inauguration de grands travaux, plans économiques grandioses. La campagne de la candidate du gouvernement consiste à se revendiquer du bilan social et économique de huit ans de présidence Lula : une forte croissance des exportations et de toute l'économie, un allègement de la pauvreté par des plans d'assistance, une certaine réduction du chômage, toutes choses qui peuvent faire penser que le Brésil échappe à la crise économique mondiale.

Dans le camp d'en face, José Serra veille soigneusement à ne pas critiquer Lula, dont le bilan semble justifier les 80 % d'opinions favorables qu'il recueille et dépassent largement l'audience du PT, de la gauche et de tous les partis associés au gouvernement. Le rival de Dilma Rousseff se contente de déplorer le poids des impôts et des taux d'intérêt, que Lula n'a pas allégés, certes, mais qu'il a reçus en héritage de Fernando Henrique Cardoso, le parrain politique de Serra qui n'a pas réussi à lui succéder en 2002, battu par Lula. Économiste de formation, comme Dilma, ancien député, sénateur, maire puis gouverneur de Sao Paulo, la capitale économique du pays, Serra dit en somme qu'il continuera la politique de Lula, en faisant mieux si possible.

La grande popularité de Lula

n'est pas due qu'à sa politique. Lula est populaire parce qu'il a été il y a trente ans un leader ouvrier, qu'il en garde le dynamisme et le sens du contact, et que la grande majorité des appareils politiques et syndicaux présents dans la classe ouvrière travaillent en sa faveur. Il reste populaire, malgré les scandales qui ont émaillé sa présidence et malgré sa politique au gouvernement, pas à cause d'elle. Il a certes mis en place un système d'aides aux pauvres, en particulier des subventions aux familles pauvres ayant des enfants

privatisations, les attaques contre les services publics et la Sécurité sociale. Il a aidé les banques à battre leurs records de bénéfices. La monnaie est forte et stable. Le pays s'apprête à devenir un gros producteur de pétrole, grâce à d'immenses gisements sous-marins. Grâce à quoi l'ancien leader ouvrier est devenu le chouchou des patrons.

Pour mener cette politique bourgeoise, Lula n'a pas hésité à s'en prendre aux intérêts ouvriers, réduisant les retraites des fonctionnaires, réprimant



Une affiche de la campagne électorale.

scolarisés. Cela explique que les gros bataillons électoraux du PT se trouvent maintenant dans le Nordeste misérable, et non plus dans les zones développées et ouvrières du sud et du sud-est du pays.

Mais le véritable volet de la politique de Lula est ce qu'il a fait au service de la bourgeoisie. Il a fait des grands propriétaires terriens les champions mondiaux des exportations de viande bovine et de soja, les laissant exploiter les terres publiques, détruire la forêt amazonienne, réduire leurs salariés en esclavage. Il a poursuivi les

les grèves et les occupations des terres, gelant de fait la réforme agraire, s'attaquant au système de santé publique. Dans ce rôle de politicien bourgeois il a toujours pu compter sur l'appui de la droite brésilienne. La réforme générale des retraites qu'il est en train de mettre au point, pour allonger les années de cotisation et diminuer les pensions, est soutenue aussi bien par le PT et ses alliés que par le PSDB de Serra.

Autant dire que, pour les travailleurs brésiliens, Dilma et Serra c'est bonnet blanc et blanc bonnet.

Vincent GELAS

• **Sommet sur la pauvreté**

Les affameurs pérorent, les affamés meurent

En l'an 2000, à l'ONU, les représentants des pays riches avaient pris l'engagement d'éradiquer la faim d'ici à 2015. Cette promesse, assortie à d'autres comme la réduction de la pauvreté, de la mortalité infantile et maternelle, le développement de l'éducation primaire, l'égalité entre les sexes, reposait uniquement sur la bonne, ou mauvaise, volonté des pays riches de fournir de l'aide aux pays pauvres.

Réunis en 2005, les donateurs constatèrent que les promesses de dons n'étaient pas tenues et que la situation des damnés de la terre n'évoluait pas vite. À nouveau rassemblés à New York du 19 au 22 septembre, les mêmes admettent que, loin d'augmenter, l'aide aux pays pauvres diminue, les États riches prétendant avoir besoin de tous leurs moyens pour lutter contre la crise économique.

La France, par exemple, qui s'était engagée à consacrer 0,7 % de son produit intérieur brut à l'aide au développement n'en consacre que 0,47 %. Et encore faut-il regarder ce que l'on met dans cette rubrique, les aides de l'État français aux pays pauvres étant en général des aides indirectes... aux capitalistes français auxquels lesdits pays emprunteurs sont obligés d'avoir recours.

De réunion en réunion, il y a toujours un milliard d'hommes qui souffrent de

la faim. Les progrès constatés par l'ONU ne doivent rien à la charité, ni à la justice. Ils concernent en effet les dizaines de millions de paysans chinois et indiens transformés en ouvriers des villes pour le plus grand profit des capitalistes et qui mangent désormais tous les jours. Outre le fait que beaucoup continuent à avoir le ventre vide, le sort des ouvriers d'Asie peut changer du jour au lendemain en cas de crise industrielle sévère. Quant à l'Afrique, elle s'enfoncé un peu plus dans la misère.

Devant ce triste résultat, Ban Ki-moon, le secrétaire général de l'ONU, a déclaré : « Nous ne devons pas équilibrer nos budgets sur le dos des pauvres », le « nous » étant évidemment les États des pays riches. C'est pourtant très exactement ce qu'ils font, prenant sur les pauvres de leurs pays et sur les populations du monde entier de quoi satisfaire les appétits des capitalistes.

Ainsi, à Wall Street, à quelques pâtés de maisons du siège de l'ONU, d'autres travaillent à leur façon à changer le sort des affamés. Ce sont les courtiers de toutes les banques et groupes financiers internationaux qui spéculent à nouveau sur les denrées alimentaires et font monter leurs prix, conduisant ainsi sûrement des centaines de millions de personnes à passer de la faim à la famine.

Mais ni l'ONU, ni aucun État n'envisage de prendre quelque mesure que ce soit contre les spéculateurs.

Paul GALOIS

• **Sarkozy à l'ONU**

Du bidon et toujours du bidon

« La taxation des transactions financières », voilà ce que Sarkozy voudrait que le public retienne du discours prononcé le 20 septembre, au sommet de l'ONU consacré à la lutte contre la pauvreté.

Résumé trompeur, car Sarkozy a commencé par dire que les États des pays riches, ruinés par leurs cadeaux aux capitalistes (ce n'est pas textuel, mais c'est ce qu'il faut comprendre), n'avaient plus les moyens de même faire semblant d'aider les pays pauvres. Et qu'en conséquence il fallait trouver d'autres financements qualifiés, ça ne coûte rien,

« d'innovants ». Il propose donc de créer des taxes sur les billets d'avions, Internet, le tourisme, la téléphonie mobile et les transactions financières. Cette dernière n'ayant aucune chance d'être sérieusement mise en place par les Sarkozy, Obama, Merkel, etc., restent les autres qui ne seraient que de nouveaux impôts sur la consommation, épargnant bien entendu les profits des capitalistes.

Quand Sarkozy pose au défenseur des pauvres c'est armé d'un couteau sans manche auquel il manque la lame.

P. G.

• **Luxembourg**

La manifestation du 16 septembre Contre les premières mesures d'austérité

Jeudi 16 septembre, les syndicats luxembourgeois avaient appelé les travailleurs à manifester contre les mesures d'austérité annoncées par le gouvernement Juncker. Travailleurs frontaliers et luxembourgeois, ils étaient près de 5 000 rassemblés dans la ville de Luxembourg pour exprimer leur refus sous les fenêtres des ministères entre 17 h et 18 h, sans appel à la grève.

La floraison des drapeaux rouges des syndiqués OGBL, (Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg, un syndicat plutôt à gauche) se mêlait à ceux du LCGB (Confédération Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens) et de l'ALEBA (Association Luxembourgeoise des Employés de Banque et Assurance). « Non à la discrimination », clamaient les banderoles « Même travail, mêmes droits ».

C'est, en effet, pour protester contre une mesure visant les travailleurs frontaliers que s'étaient rassemblés les manifestants : une loi votée par les députés en plein mois de juillet prévoit de retirer les allocations familiales à partir du 1^{er} octobre, ainsi que le boni pour les étudiants de plus de 18 ans.

Les allocations familiales représentent une somme de 234 à 410 euros par mois et par enfant et le boni un montant annuel

de 922 euros. Cette suppression sera compensée par des bourses d'études d'un montant équivalent (6 000 euros par an), mais les 150 000 non-résidents n'y auront pas droit – que ce soient les frontaliers de France, Allemagne ou Belgique ou encore les nombreux luxembourgeois habitant hors du Grand-Duché car l'immobilier y est hors de prix. Cela représentera un trou de plusieurs milliers d'euros par an pour le budget des familles dont les enfants poursuivent des études supérieures.

Au-delà de cette mesure qui tente de semer la division entre les salariés, c'est bien l'ensemble des travailleurs luxembourgeois qui sont visés. Cette loi n'est que la première étape de la politique d'austérité du gouvernement, qui veut faire payer aux travailleurs les conséquences de la crise économique et financière.

Lors de la crise financière

• **Grande-Bretagne**

Congrès des syndicats

Le TUC volontaire pour gérer la crise

Face à l'austérité annoncée par le gouvernement Cameron et, en particulier, aux 700 000 emplois publics qu'elle menace, le congrès annuel de la confédération syndicale TUC, tenu dans la semaine du 13 septembre à Manchester, était censé être un « congrès de lutte ». Il était temps, sachant qu'en trois ans de crise, les directions syndicales n'ont pratiquement jamais donné aux travailleurs l'occasion de faire entendre leur voix.

Mais la montagne n'a accouché que d'une souris. Sans doute a-t-on entendu des discours fleuves sur la nécessité de « mouvements coordonnés », voire du recours à la « désobéissance civile ». Mais de cette rhétorique il n'est rien resté, sinon ce que la direction du TUC avait prévu dès avant le congrès : un vague « programme d'action », sans aucun objectif précis. Et encore, ne s'agit-il que d'exercer une « pression » respectueuse sur les députés avec, peut-être, la perspective d'une manifestation nationale pour... mars 2011 !

Pour les leaders syndicaux, il était urgent de ne pas se presser. Tant pis pour les travailleurs qui ont à faire face dès aujourd'hui aux attaques du gouvernement ! Ainsi, au moment même où se

déroulait le congrès, 26 000 travailleurs des services municipaux de Birmingham recevaient un avis recommandant leur enjoinction de signer de nouveaux contrats de travail, comportant une baisse de salaire et une aggravation de leurs conditions, sous peine de licenciement, au nom des besoins de l'austérité !

En revanche les leaders syndicaux se félicitent de ce que « le patronat et les syndicats aient travaillé de concert pour empêcher les suppressions d'emplois ». Sans doute les millions de travailleurs à temps partiels, dont le nombre, déjà considérable en 2007, a explosé dans la crise, ne voient-ils pas les choses du même oeil. Sans parler du personnel au sol de British Airways pour qui ce partenariat patronat-syndicat



de 2008-2009, le Luxembourg a consacré 2,5 milliards d'euros pour sauver la banque Dexia, et 376 millions pour Fortis. Ces largesses envers les banques sont la cause directe des déficits publics, encore modestes, mais nouveaux dans ce pays. La dette publique est de 7 milliards. Et c'est bien sûr aux travailleurs que le gouvernement demande de la combler.

D'où un certain nombre de mesures d'austérité votées ou envisagées, comme la suppression de l'indexation des salaires sur les prix ou la remise en cause

des retraites, qui seront traitées séparément.

Au Luxembourg comme ailleurs, c'est la population que le gouvernement veut obliger à payer les folies spéculatives des banquiers. Les employés de banque sont dans le viseur. Le jour de la manifestation, Dexia a annoncé 665 nouvelles suppressions d'emplois (après un premier plan de 1 500) dont 140 au Luxembourg (après déjà 128 licenciements) dans le cadre d'un plan d'économies pour la banque de 160 millions d'euros.

En répondant présent à la

manifestation, au-delà même des espérances des syndicats, les travailleurs, résidents comme frontaliers, ont montré qu'ils refusaient de rentrer dans le jeu de la division.

Les syndicats se placent maintenant sur le terrain juridique pour faire annuler la suppression des allocations familiales et du boni, arguant du fait que c'est une mesure discriminatoire envers les non-résidents. Reste que pour ne pas payer la facture de la crise, il faudra aller bien au-delà dans l'action.

Correspondant LO

vient de se traduire par la signature d'un accord supprimant 500 emplois ! Et de ceux de la poste où le syndicat de la Communication coopère avec la direction à la fermeture de dizaines de centres et à la suppression de milliers d'emplois.

Or, c'est justement ce genre de « partenariat » avec le patronat et le pouvoir que recherchent les appareils syndicaux. Comme le dit la résolution de la direction du TUC adoptée par le congrès, ils « ne sont pas opposés à des changements négociés ni à de véritables mesures d'économie ». D'ailleurs le TUC a un « projet économique » pour combler le déficit dû au sauvetage de la finance, d'une façon « plus progressive » que Cameron, mais sans toucher aux profits du capital, et donc forcément sur le dos de la classe ouvrière.

Jusqu'à présent, les directions syndicales ont pu se servir à la fois du chantage à l'emploi du patronat et de la législation anti-grève pour contenir le mécontentement des travailleurs, ne le

laissant s'exprimer que dans le cadre de mouvements très isolés et contrôlés. Mais il n'est pas dit qu'elles y parviennent toujours.

Pour appuyer leur politique de « lobbying » des députés, elles ont elles-mêmes évoqué lors de ce congrès les leçons des grèves des années 1980 et de la lutte contre la poll tax (impôt municipal indépendant des revenus) sous Thatcher. Ce que les leaders syndicaux se sont bien gardés de rappeler, c'est que le facteur essentiel dans la défaite successive des grandes grèves des années 1980 – dans la Santé, la sidérurgie, les mines, les docks,

la marine, l'imprimerie, etc. – fut l'isolement corporatiste dans lequel ils les ont laissées.

Au contraire, le facteur décisif dans l'abandon de la poll tax fut la mobilisation sans précédent des travailleurs dans la rue, partout dans le pays, qui fit craindre au patronat que le trop-plein de mécontentement finisse par affecter ses profits. Et s'il y a des leçons de la récession des années 1980 qui pourraient servir aujourd'hui à la classe ouvrière britannique, ce sont bien celles-là.

François ROULEAU



Depuis deux ans, les leaders syndicaux font mener aux travailleurs municipaux des grèves isolées, comme ici à Nottingham en novembre 2009.

L'école de moins en moins gratuite

Le ministre de l'Éducation Luc Chatel ne semble pas préoccupé de garantir une réelle gratuité dans les écoles et les établissements publics, gratuité dont le principe est énoncé dans le préambule de la Constitution de 1958. On peut ainsi lire que « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. » Ou encore que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État. » Mais il y a loin des principes à la réalité.

L'État s'est désengagé progressivement sur les collectivités locales de certaines dépenses si bien que, en 2000, le financement du système éducatif, d'après la principale fédération des parents d'élèves, la FCPE, n'était assuré seulement que pour 63,4% par l'État, pour 20,2% par les collectivités locales, pour 8% par les ménages et pour 6,5% par les entreprises. Ainsi selon la richesse de la commune, l'école maternelle par exemple sera bien équipée ou pas : dans certaines écoles des quartiers populaires, les instituteurs en sont réduits à solliciter les parents même pour avoir des feuilles de dessin dans leur classe.

Même si depuis fort longtemps (depuis la loi de 1881!) les familles ne doivent plus rémunérer l'instituteur, même si depuis les années trente, ne sont plus exigés de frais de scolarité à l'entrée du collège ou du lycée, l'école a un coût. Et pour les parents qui vivent avec le smic et à fortiori pour ceux qui sont au chômage, avec l'aggravation de la crise, ce coût est de plus en plus difficile à supporter. La rentrée scolaire coûte cher, en moyenne 262 euros par enfant, et l'allocation de rentrée scolaire ne permet pas de faire face à toutes les dépenses. Aux fournitures scolaires de rentrée s'ajoutent le coût de la cantine, du transport scolaire qui n'est pas toujours gratuit, des manuels pour les lycéens qui ne sont pas pris en charge totalement dans toutes les régions.

Or on assiste, d'après la

FCPE, à une baisse générale des moyens, baisse du budget consacré à l'action sociale de 6 millions d'euros, baisse du budget consacré à l'action santé dans les établissements scolaires de 15 millions d'euros. Et ce, alors que, dans le passé, c'est au travers de l'école que des actions efficaces ont pu être mises en place pour la prévention de maladies, pour la vaccination par exemple. Les crédits alloués aux matériels pédagogiques sont en chute libre également, 13% de crédits en moins pour les écoles. Au collège, ils sont passés de 25 euros par élève l'an dernier à 21,3 euros cette année, au lycée d'enseignement général de 17 euros à 15,7 euros, et au lycée professionnel de 34 euros à 28,7 euros. Or ce sont ces fonds qui permettent d'acheter les manuels scolaires au collège ou d'alimenter les fonds sociaux au collège et au lycée. Alors que la situation de bien des parents est catastrophique, cela rend impossible l'aide aux élèves les plus en difficulté ; il n'est pas rare dans les établissements de cités populaires de rencontrer des élèves qui se retrouvent à dormir dehors parce que la famille a été expulsée ou bien qui ne mangent pas le midi car elle ne peut payer la cantine.

L'égal accès à l'instruction garanti par cette soi-disant gratuité n'a jamais existé, mais les économies que fait l'État par tous les bouts entraînent un véritable retour en arrière.

Aline RETESSE

• Dans les établissements scolaires

53 policiers peuvent-ils remplacer 50 000 adultes ?

Depuis la rentrée scolaire, des policiers ou gendarmes ont été affectés sur 53 lycées et collèges dits sensibles. Pour l'instant, écoles primaires et maternelles n'entrent pas dans ce dispositif sécuritaire.

Lundi 20 septembre, Hortefeux et Chatel, respectivement ministres de l'Intérieur et de l'Éducation nationale, ont installé un de ces policiers « référents » dans le lycée de Moissy-Cramayel, en Seine-et-Marne, où malgré des barrages ils ont été conspués par des élèves, des professeurs et des parents hostiles à cette mesure qu'ils estiment aussi démagogique qu'inefficace pour assurer la sécurité dans les établissements scolaires.

Le gendarme ou le policier référent en question dispose d'un bureau dans les établissements sélectionnés, où il assurera toute l'année une permanence de quatre heures

hebdomadaires pour discuter avec le personnel éducatif, les élèves ou les parents. Pour bien montrer sa fonction à tout le monde, il porte l'uniforme et son arme de service. Ses missions sont de conseiller le chef d'établissement, de signaler les faits de violence, « d'identifier des jeunes susceptibles de ne pas être dans le droit chemin », de faire des séances d'information et de prévention auprès des élèves, etc.

Les actes de violence et de délinquance sont un réel problème dans les établissements scolaires, qu'ils soient le fait d'élèves en rupture de ban ou de bandes extérieures qui font intrusion. Mais qu'est-ce que la présence d'un policier quatre heures par semaine pourra y changer ? Qui serait assez naïf pour croire, par exemple, qu'un élève victime de racket ou de brutalités pourra sans risque aller frapper à la porte de son bureau, sous les yeux de tous les autres ? Quant à repérer des jeunes « susceptibles de ne pas

être dans le droit chemin », les adultes présents dans l'établissement y arrivent très bien tout seuls, eux qui sont en contact permanent avec les élèves ; à condition toutefois que ces adultes soient assez nombreux.

Et c'est bien là le problème. L'Éducation nationale a perdu 50 000 emplois ces dernières années, ce ne sont certainement pas 53 policiers, même forts de leur uniforme et de leur arme de service (à condition qu'ils ne se la fassent pas voler !), qui pourront suppléer à leur absence et veiller à la sécurité dans tous les établissements.

Le discours sécuritaire du gouvernement n'est là que pour la galerie. La situation ne pourra pas s'améliorer dans les écoles tant qu'il continuera à supprimer du personnel : non seulement cela ne permet pas d'encadrer les élèves comme il le faudrait, mais en plus cela crée de nouveaux problèmes là où il n'y en avait pas auparavant.

Marianne LAMIRAL

Les parents d'élèves nettement moins satisfaits que le ministre

À trois semaines des élections de parents d'élèves dans les conseils d'administration des collèges et des lycées, la fédération de parents FCPE annonce son propre bilan de la rentrée scolaire, au sujet de laquelle le ministre Luc Chatel se déclarait par avance satisfait.

La FCPE signale des classes de plus en plus chargées dans les collèges – une moyenne qui serait passée de 27-28 élèves par classe à 30-31 – et dans les lycées – au-delà de 35 élèves par classe en moyenne. Des options supprimées, comme, dans la Marne, ces collégiens en classe européenne qui ne peuvent poursuivre au lycée, la section ayant disparu. De moins en moins d'enfants de moins de trois ans sont acceptés dans les écoles maternelles, accueil tombé de 35% entre 1981 et 2002, à 15%. La formation des nouveaux enseignants ? « Calamiteuse », jugent les représentants

de parents, en faisant allusion aux jeunes diplômés envoyés devant des classes avec, pour tout viatique, quelques heures de réunion avec des formateurs.

Et surtout, le bât blesse sur la question du remplacement des enseignants absents, en congé maladie ou maternité, par exemple. Le ministre s'était engagé devant la FCPE à supprimer dès cette rentrée le délai de « carence » de deux semaines avant la fin duquel un professeur de collège ou de lycée n'était pas remplacé, à défaut de la bonne volonté d'un collègue assurant ses cours, ses préparations, ses corrections, et ce à condition que les emplois du temps soient compatibles, situation rare. C'était en effet pas moins de deux millions d'heures de cours qui n'avaient pas été assurées pendant l'année 2008-2009 !

Mais les 16 000 emplois supprimés cette année – à la suite

de trente mille autres – comprennent de nombreux postes de professeurs-remplaçants... La presse cite le cas caricatural d'une classe de 1ère scientifique d'un lycée de Grasse où la professeure de mathématiques, en congé maternité, avait donc été remplacée par un remplaçant... en poste en Nouvelle-Calédonie jusqu'en février 2011 ; ce remplaçant a donc été remplacé par un autre... malheureusement en congé de paternité. Cette situation, la FCPE en connaît parfaitement la responsable : la politique de suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale.

Elle considère de plus, à juste titre, qu'il est plutôt mal venu de la part du gouvernement, dans ce contexte, de menacer des parents de sanctions financières pour quelques demi-journées d'absence de leurs enfants !

Viviane LAFONT

• Élection des juges

Quand Hortefeux joue les sans-culottes

Faisant feu de tout bois pour alimenter sa campagne sécuritaire, Brice Hortefeux a lancé l'idée qu'on pourrait « réfléchir à l'élection des juges de l'application des peines, voire à celles des présidents du tribunal correctionnel ». Il va

même jusqu'à se référer à la Révolution française qui, dit-il, avait inscrit dans une loi adoptée en août 1790 « le principe démocratique de l'élection des juges pour six ans ».

Il oublie qu'à cette époque il ne faisait pas toujours bon être un de ces privilégiés de la

classe dominante, alors qu'aujourd'hui ils sont choyés par le gouvernement dans lequel siège le citoyen Hortefeux.

En fait, Hortefeux se moque éperdument que les juges soient élus. S'il évoque cet aspect, c'est uniquement pour dénoncer un prétendu laxisme de la justice, à qui il reproche de ne

pas toujours épouser la logique policière et répressive qui inspire le gouvernement. Il insinue par cette proposition que le peuple, tel qu'il l'imagine, serait plus sévère. C'est à voir! Surtout si on donnait accès à la population à une information complète, au lieu de cette propagande sécuritaire, et de cette bouillie racoleuse qu'on leur sert en montant en épingle les faits divers les plus crapuleux.

Quand Hortefeux en vient à invoquer les principes démocratiques, qui peut le croire sérieusement? Il serait bon, pourtant, que ces principes existent réellement, appliqués

à des aspects qui concernent la vie de la population, dans son quotidien. Pour commencer, pourquoi ne pourrait-on pas donner à celle-ci le droit de révoquer ses élus lorsqu'ils font le contraire de ce à quoi ils se sont engagés pour être élus? En un mot pourquoi ceux qui se présentent à tout propos comme « les élus du peuple » ne seraient-ils pas soumis au contrôle de ceux qui les ont élus? Ce serait bien plus important et bien plus nécessaire que cette mesure hypocrite, démagogique et de toute façon bidon, relative à l'élection des juges.

J-P VIAL



Manifestation du personnel des tribunaux, à Paris, le 23 mars 2010.

• Grève du zèle dans les tribunaux

Occlusion judiciaire

Dix-sept syndicats ou organisations de professionnels de la justice, magistrats, greffiers et avocats, ont décidé de faire respecter la loi à compter du lundi 20 septembre, du moins la partie qui concerne l'organisation de la justice elle-même.

En effet, aujourd'hui les tribunaux siègent fréquemment avec un seul juge au lieu de trois, hors de la présence, pourtant obligatoire, d'un greffier et bien plus longtemps que les six heures d'affilée maximum réglementaires. La politique d'économies dans les services de l'État est passée par là, depuis la réduction du nombre de tribunaux jusqu'au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, en passant par les économies sur le chauffage, les ordinateurs, la documentation, etc. Non seulement les juges sont obligés de juger à la chaîne, sans pouvoir se pencher un minimum sur les affaires et surtout sur les gens qu'ils ont devant eux, mais ils doivent prolonger parfois leurs audiences dans la soirée et même la nuit. Les justiciables

attendent ainsi leur tour des heures durant et redoutent de passer en dernier devant un juge épuisé et ayant hâte d'en finir.

Quant aux greffiers, chargés de mettre les choses par écrit, ils ne peuvent pas suivre la cadence et les dossiers s'empilent malgré les heures supplémentaires, gratuites évidemment. Le personnel administratif est en nombre insuffisant, les locaux souvent vétustes et suroccupés, le matériel obsolète. Ce service de l'État, comme bien d'autres, ne tient que sur le dévouement de son personnel, lequel commence à en avoir assez et le fait savoir par le mouvement actuel.

De plus le gouvernement exige du « chiffre » en matière de condamnations, ce qui entraîne une augmentation du nombre de procès. Les services du ministère de la Justice ont évalué à 40 % l'augmentation du nombre de condamnations à des peines inférieures à six mois. Dans ce même rapport, datant de 2009, ils constataient que 82 000 peines prononcées ne pouvaient pas être exécutées faute de moyens matériels. Il est vrai que l'important pour

Sarkozy et Hortefeux est de pouvoir pérorer sur la sécurité et prétendre aligner des « résultats ». Dans ces conditions le fonctionnement de la machine judiciaire tourne à l'absurde, sans que la « sécurité publique » soit améliorée en quoi que ce soit. Sur les 637 665 condamnations pénales, avec inscription au casier judiciaire, prononcées en 2008, bien peu concernent des voyous avérés, des gangsters ou des assassins. La plupart du temps les tribunaux voient défiler les malheureux que cette société a délaissés ou broyés et dont elle ne sait plus que faire si ce n'est les enfermer quelque temps. 10 % des détenus sont en fait des malades mentaux profonds, d'après un rapport fourni cette année par le Sénat. Et combien d'entre eux ressortent de ce que les services de l'État appellent pudiquement des « cas sociaux »?

Un appareil judiciaire placé sous la pression d'une politique sécuritaire, et de plus en plus dépourvu de moyens, est encore moins en état de rendre une justice humaine. C'est ce que dénonce avec raison une grande partie de son personnel.

Paul GALOIS

• Grande distribution

Les hausses de prix se profilent

Les négociations annuelles entre la grande distribution et les industriels de la production alimentaire vont débiter pour plusieurs mois.

D'ores et déjà, sans surprise, les hausses de prix se profilent. Selon l'ANIA, l'Association nationale des industries alimentaires qui regroupe dix mille entreprises productrices, grandes et petites, ce serait inévitable. Et de citer l'envolée des prix des matières premières, comme le beurre et la poudre de lait, le café –l'arabica a augmenté de 34 % en huit mois– ou le chocolat, mais aussi la raréfaction du cabillaud de l'Atlantique ou du saumon du Pacifique dont les prix ont grimpé respectivement de 21 % et de 60 %, hausse que Findus, par exemple, a bien l'intention de répercuter sur les prix de ses produits.

De son côté, la grande distribution, organisée dans la FCD, la Fédération du commerce et de la distribution, affiche une fermeté bien calibrée, prétendant que les hausses seront « limitées et sur un nombre de produits spécifiques ». Et seulement « si elles sont justifiées par l'augmentation des revenus des producteurs agricoles », aux dires de Jérôme Bédier, son président.

Quelques jours auparavant, des éleveurs de viande bovine avaient manifesté dans la Haute-Loire, apposant des étiquettes dénonciatrices sur les barquettes vendues dans une grande surface et rappelant que le kilo de viande vendu 11,90 euros

ne leur est acheté qu'à 2,90 euros. Leurs représentants réclament d'ailleurs une augmentation de 60 centimes du kilo, et, pour compenser quatre années de stagnation de leurs revenus, une « année blanche » pour les annuités d'emprunts.

Les capitalistes de la grande distribution, dont les sept centrales d'achat ont les moyens de peser sans scrupule sur l'ensemble des producteurs, y compris les industriels de l'agroalimentaire, n'ont visiblement pas l'intention de rogner un tant soit peu sur les marges. Celles-ci, les énormes quantités vendues aidant, leur permettent de dégager des profits confortables.

Certains de ces gros distributeurs sont par ailleurs poursuivis pour avoir empoché des « marges arrière », ristournes illicites imposées aux fournisseurs, mais dont les consommateurs ne voyaient jamais la couleur. L'un d'eux, Leclerc, vient d'être condamné pour cela à une amende de 23 millions. Non seulement cela ne le mettra pas en faillite, mais cela ne l'empêchera sûrement pas de continuer comme par le passé... tant que les travailleurs et les consommateurs n'iront pas mettre leur nez dans les comptes de la grande distribution et ses marges injustifiées.

Viviane LAFONT

• Renault-Flins (Yvelines)

Grève à TFN (groupe Veolia)

Les travailleurs ne se laissent pas faire

La tâche des ouvriers de TFN, sous-traitant de Renault sur le site de Flins, est de collecter, trier et expédier les déchets de l'usine. Répartis sur différents chantiers dans l'usine, ils font le tri et le nettoyage des emballages, les déchets étant ensuite compactés dans d'énormes machines. Certains sont chargés de débarrasser le bord des chaînes des cartons, papiers et plastiques qui emballent les pièces de voitures.

Mardi 14 septembre, ils ont décidé d'arrêter le travail après que la direction de TFN leur avait annoncé qu'elle avait perdu le marché et que l'activité serait reprise, le 1^{er} octobre, par

un autre sous-traitant, Sita du groupe Suez. La décision de répartir autrement les marchés entre les sous-traitants a été prise par la direction du groupe Renault et toucherait dix-neuf sites. Sans conséquence pour le haut cadre qui a pris cette décision, elle est lourde de menaces pour les travailleurs de TFN.

En effet, sous prétexte que les deux sociétés ne dépendent pas de la même convention collective et que Sita aurait son propre matériel, ce repreneur voulait imposer aux travailleurs de démissionner individuellement avant d'être, éventuellement, réembauchés sans leur ancienneté, et... pas tous, loin de là ! Pour les plus anciens, la perte de salaire serait entre 200 et 300 euros !

Dès le 15 au soir, après une

journée de grève, la direction de TFN changeait de ton. Les 26 grévistes – sur 27 employés du site – étaient reçus par un cadre de Veolia : il n'était déjà plus question de démissions mais d'un accord entre TFN, le salarié et Sita. Mais la grève a continué pour le maintien de tous les emplois et la prime d'ancienneté.

Dans l'usine, les cartons s'accumulaient et la pagaille aussi. Les quelques cadres envoyés par Veolia pour remplacer les grévistes étaient plutôt inefficaces...

Le lendemain, la grève continuait avec la même unanimité, et sur le bord des chaînes, la pagaille aussi. Les pièces neuves arrivaient avec difficulté jusqu'aux abords des chaînes. La direction de

TFN essayait de mettre fin au mouvement en tentant des manœuvres du genre : « Si vous reprenez aujourd'hui, on avance la rencontre avec Sita à jeudi au lieu de vendredi ! »

En fait, une réunion eut bien lieu jeudi 16 entre les grévistes, Sita et TFN. Le lendemain, un comité d'entreprise extraordinaire était convoqué et la direction de TFN publiait une liste des dix-neuf personnes réembauchées par Sita, sans aucune nouvelle proposition.

Le week-end du 18 et 19 septembre, la direction de Renault faisait visiter l'usine pour la journée du patrimoine ! Les visiteurs ont pu admirer les tas de cartons, les poubelles qui débordaient.

Lundi 20, la grève et les tractations avec TFN et Sita

continuaient. Les salaires pour certains ne baisseraient pas, en incluant la prime du 13^e mois, mais pour les plus anciens il y aura une perte. Les huit ouvriers non réembauchés par Sita garderaient un emploi chez TFN-Veolia et des propositions de postes seraient faites jusqu'à satisfaction. Enfin la direction propose des licenciements au lieu de démissions, avec versement d'indemnités aux embauchés par le nouveau sous-traitant. C'est cet accord de fin de conflit qui a été accepté, le 20 septembre, par les grévistes, qui ont repris le travail conscients d'avoir défendu leur emploi et leur dignité.

Correspondant LO

• La Poste

La dégradation du service continue

La Cour des comptes a rendu public pendant l'été un rapport sur La Poste qui critique la qualité du service et, entre autres, le fait que la distribution du courrier le lendemain du dépôt (J+1), objectif affiché par La Poste, ne serait pas respectée pour une lettre prioritaire sur six.

Mais, au lieu de mesures qui maintiennent l'objectif J+1, la solution proposée par la Cour des comptes est tout bonnement de le supprimer, du moins pour le courrier à longue distance, et de n'améliorer la distribution que pour le courrier intra-régional, ou pour des régions limitrophes.

La dégradation dans la distribution du courrier est bien réelle. Il y a quelques années, la dernière levée du courrier se faisait généralement à 19 heures. Aujourd'hui, la direction de La Poste sépare les boîtes aux lettres dites « productives », et celles jugées « non productives ». Pour l'usager qui dépose sa lettre à 17 heures dans une de ces boîtes, cela signifie qu'elle ne sera relevée que le lendemain et, dans le meilleur des cas, ne pourra pas être distribuée avant le surlendemain. Nombre de ces boîtes aux lettres jugées « non productives » sont supprimées, ce qui permet à La Poste de faire des économies de personnel, mais oblige l'usager à se déplacer.

Si la Cour des comptes critique les interminables files d'attente dans certains bureaux, elle se réjouit en revanche de la baisse de « 14 %

des effectifs entre 2003 et 2009, soit 40 000 emplois en moins ». Et elle appelle de ses vœux de nouvelles réductions de personnel. Ce en quoi elle devrait être entendue par la direction de La Poste, qui a programmé 8 000 suppressions de postes pour 2010, et 50 000 autres dans les cinq prochaines années. Autant dire que le manque de personnel n'améliorera pas les conditions d'accueil des usagers et encore moins les conditions de travail des postiers.

D'autant que la Cour des comptes approuve également, au nom de l'augmentation de la rentabilité, la fermeture de bureaux de poste, dont le nombre



est passé de 17 000 à 12 000.

Le rapport de la Cour des comptes affiche bien le même objectif que celui de la

direction de La Poste : faire de celle-ci une entreprise rentable et privatisable. La dégradation de la qualité du service rendu

aux particuliers n'étant que le cadet des soucis de l'une et de l'autre.

Caroline COMTE

• Tarification des colis

La Poste, un service de moins en moins public

Il n'y a pas si longtemps encore, quand on voulait expédier un colis par La Poste, on avait le choix entre préparer soi-même son paquet ou, ce qui revenait un peu plus cher, acheter une boîte en carton prévue à cet effet dans un bureau de poste ou au supermarché. Seuls les frais de transport étaient facturés, et on pouvait aussi choisir entre un envoi

simple ou en Colissimo.

Cela fait déjà quelque temps que les envois se font obligatoirement en Colissimo, ce qui revient plus cher aux usagers. Mais maintenant, La Poste a trouvé un moyen supplémentaire de les taxer en facturant 5 euros en supplément des frais de port pour tout paquet ne correspondant pas à ses critères. Elle répertorie une

bonne dizaine de cas, concernant les colis « partiellement ou complètement » enveloppés dans du papier kraft, ceux dont les cartons ont un rebord (telles les boîtes de chaussures, pourtant bien pratiques), les tubes servant à expédier des documents, etc. Autrement dit, tous les paquets préparés par les usagers, pour ainsi dire, ne sont plus conformes

et sont taxés de 5 euros, et il n'y a plus d'économies possibles. Il s'agit de les pousser à acheter les boîtes vendues par La Poste dont les moins chères coûtent... 9,50 euros, frais d'expéditions compris, quand même.

Cette vente forcée s'apparente fort à du racket.

Marianne LAMIRAL

• SNCF – Limoges

Aiguillages, la voie de la grève

Vendredi 17 septembre, les aiguilleurs et agents circulation SNCF étaient en grève sur Limoges et sa périphérie. Les conséquences ont été importantes, avec aucune circulation des trains régionaux vers Angoulême, Poitiers, Ussel et autres villes de départements voisins.

Les établissements Infra Circulation où travaillent les aiguilleurs et agents circulation des gares ont été créés au 1^{er} janvier 2010. Depuis quelques années, il y a une frénésie à réorganiser l'entreprise en secteurs d'activités et en nouveaux secteurs géographiques, sans que le service public s'en porte mieux, au contraire.

La situation de sous-effectifs que connaît la SNCF est manifeste dans tous les services. Parfois ce sont les organisations de travail qui ne sont pas à la hauteur, le plus souvent ce sont des départs à la retraite qui ne sont pas remplacés à temps. Des mois peuvent ainsi passer sans que des jeunes soient recrutés et formés sur

les différents métiers. L'effectif est donc plus qu'à flux tendu, il suffit d'un malade et les agents en repos ou en congé sont rappelés, l'entreprise leur doit ensuite du temps qu'elle ne peut évidemment leur rendre, la situation est telle qu'aucun mois de l'année n'échappe à la carence en moyens humains.

C'est ce qui se passe pour ces aiguilleurs et agents circulation, avec en plus la fatigue accumulée des jours et des nuits

passés au travail sans les repos auxquels ils devraient avoir accès. Certaines missions ne sont plus assurées dans les temps, c'est le cas à la maintenance des aiguilles où le graissage a parfois dépassé les périodicités admises, ce qui peut occasionner des dérangements et des retards de trains.

L'encadrement intervient parfois pour tenir des postes de travail indispensables. D'autres postes de travail sont « non

tenus », ce qui occasionne aussi des retards de trains.

Enfin il y a l'inquiétude d'agents qui peuvent être amenés à certaines heures à s'occuper de plusieurs systèmes d'exploitation différents suivant les lignes, alors qu'un même code rentré dans le serveur informatique d'aiguillage peut indiquer une commande tout à fait différente d'une ligne à l'autre. Et quand le téléphone et les appels radios s'en mêlent, les risques d'erreurs sont accrus.

Une cinquantaine de grévistes ont rencontré le directeur d'établissement qui, sans avoir des explications toujours très claires, a notamment dit que la direction nationale mettait toujours un coup de rabot aux demandes de recrutements exprimées par les établissements. Treize recrutements doivent avoir lieu ainsi que quelques arrivées d'autres régions, mais le temps de formation fera que les jeunes ne seront pas opérationnels avant 2011. Il n'empêche qu'après ce coup de colère, quelques postes doivent être débloqués rapidement.

Correspondant LO



• Technicentre SNCF – Oullins (Rhône)

Désamiantage :

Les cheminots refusent de se laisser empoisonner

Depuis l'été dernier, la direction de la SNCF a entrepris de faire désamianter le bâtiment 8 du Technicentre d'Oullins. En effet, la poussière déposée sur les machines, les ponts, les poutrelles métalliques contient de l'amiante.

Ce n'est pas un problème nouveau à Oullins : le bâtiment 8 est loin d'être le seul à être contaminé par ce poison, qui a été utilisé pendant des dizaines d'années tant sur les bâtiments que sur de multiples pièces des locomotives entretenues dans ces ateliers.

L'entreprise spécialisée chargée du désamiantage, la SNEF, a donc commencé par confiner certains secteurs du bâtiment 8. Mais une trentaine de soudeurs et chaudronniers ont continué à travailler dans les autres secteurs. C'est alors que des employés de la SNEF se sont rendu compte de la présence de poussière, elle aussi polluée, entre deux couches de voliges (planches de bois) masquant les tuiles du toit, à une dizaine de mètres de hauteur.

Dernièrement, des prélèvements d'air ont montré que les

fibres d'amiante ne restaient pas enfermées entre les planches du plafond. C'est pourquoi, le 14 septembre les cheminots du bâtiment 8 se sont réunis, et ont décidé de quitter les lieux, en prévenant les membres du CHSCT. « On n'est pas là pour mourir », disaient-ils. Un droit de retrait a alors été déposé.

Le directeur d'établissement, nouvellement arrivé à Oullins, a joué celui qui n'est pas au courant de tout, fait celui qui comprenait les inquiétudes

des compagnons, se demandant benoîtement s'il ne vaudrait pas mieux détruire ces bâtiments anciens, mais aussi laissant entendre que l'entreprise de désamiantage aurait peut-être elle-même pollué les secteurs qu'elle n'avait pas encore confinés. En attendant, devant la colère des cheminots, il a immédiatement accepté de les faire répartir dans d'autres ateliers.

Depuis plusieurs années, tous les ans, on compte au

moins un cheminot, actif ou retraité, qui est tué par l'amiante. Pourtant, la direction de la SNCF continue de traîner les pieds pour entretenir et faire nettoyer ses bâtiments industriels. C'est l'émotion soulevée à chaque annonce d'un nouveau décès qui la pousse à agir. Mais, quand elle le fait, c'est toujours à moindre coût et les soucis d'économies de la direction s'agissant des risques de l'amiante sont criminels.

Correspondant LO

• SNCF

Rencontre

avec une bande de chrétiens racistes

Le 13 septembre, en gare de Vintimille en Italie, une contrôleuse de la SNCF a été expulsée brutalement d'un train où elle venait prendre son service avant le passage de la frontière française. Elle a été la cible de quelques voyageurs racistes qui lui reprochaient sa couleur de peau. Cela s'est passé dans un train de pèlerins à destination de Lourdes

où personne n'est intervenu contre cet acte raciste odieux. Le train venait de Milan et, visiblement, un certain nombre de ses voyageurs, sans doute influencés par la Ligue du Nord xénophobe, se croyaient en droit de mettre dehors une Noire.

La jeune femme a porté plainte à juste raison. Quant à

la SNCF, elle attend les résultats de l'enquête pour décider d'engager des poursuites judiciaires.

Reste à la hiérarchie catholique à prendre position et à expliquer à ses ouailles qu'il lui arrive à elle aussi de se prosterner devant une vierge... noire!

Correspondant LO

• Éboueurs de Metz

Huit jours de grève pour les salaires : un succès qui reste à confirmer

Après huit jours de grève à l'initiative de la CFDT, les éboueurs de Metz Métropole ont voté la reprise du travail jeudi 16 septembre. Ils revendiquaient une prime de 70 euros par mois et ont obtenu une augmentation globale de la masse salariale de 350 000 euros, qui profitera à tous les agents de la communauté d'agglomération avec une remise à plat du régime indemnitaire. Reste à voir comment cela sera réparti lors des négociations à venir, même si Metz Métropole et son président de droite, Jean-Luc Bohl, se sont engagés à favoriser les travailleurs de catégorie C.

Il reste que les éboueurs ont fait reculer Bohl qui ne voulait rien entendre et ont ressenti ce recul comme une victoire. Il y a cinq ans une grève de huit jours avait déjà permis une augmentation du régime indemnitaire et une amélioration des conditions de travail.

Cette année, les éboueurs ont en plus bénéficié de la sympathie et du soutien de la population. En effet, toute l'année dernière a été marquée par le scandale du nombre de vice-présidents et de délégués au conseil de communauté de Metz Métropole, et de leurs émoluments : il y en avait autant que pour le Grand Lyon... six fois plus peuplé ! Histoire de récompenser les amis des uns et des autres.

Alors les 70 euros réclamés par les éboueurs, payés au smic, étaient ressentis comme bien légitimes par une grande partie de la population. Il leur a fallu faire preuve de détermination pour contraindre Bohl à faire marche arrière, mais cela a finalement payé.

Étienne HOURDIN

• Hôpital Beaujon – Clichy (Haut-de-Seine)

Un revers pour la direction

Dans un procès qui opposait le comité d'hygiène et de sécurité de l'hôpital Beaujon à la direction de cet établissement, le tribunal de grande instance de Nanterre vient de se prononcer en faveur des salariés qui refusent l'externalisation du secrétariat médical. Le jugement devrait faire jurisprudence.

C'est au mois de juin que la direction de Beaujon a dévoilé son intention de sous-traiter les comptes rendus médicaux. Elle proposait de sous-traiter une partie de la saisie informatique des comptes rendus, jusqu'à présent enregistrés par les médecins sur dictaphone et retranscrits par des secrétaires médicales avant d'être joints au dossier du patient. Ces données orales devaient être transférées à un sous-traitant situé dans un pays du Maghreb, puis renvoyées, retranscrites, à l'hôpital Beaujon pour y recevoir une signature de médecin.

Dès son annonce, le projet rencontra l'hostilité de la quasi-totalité des intéressés. Les médecins signèrent une pétition refusant ce système. Quant aux secrétaires elles-mêmes, les 3 et 29 juin, elles

participèrent massivement aux deux réunions du comité d'hygiène et de sécurité où la direction présentait son projet, afin d'y exprimer leur opposition.

Il est en effet plutôt étrange de prétendre obtenir un suivi le plus précis et le plus rapide possible d'une consultation, d'une investigation ou d'une intervention chirurgicale, en en dessaisissant la secrétaire médicale, habituée aux termes complexes, à l'élocution d'un médecin, et obligée bien souvent d'effectuer immédiatement auprès de celui-ci des vérifications! Les secrétaires médicales ont un rôle important d'interface entre médecins, patients, administration.

Malgré tout, la direction de Beaujon avait choisi de maintenir sa décision de mettre en place le projet. Et quand le comité d'hygiène et de sécurité vota à l'unanimité le recours à l'expertise d'un cabinet indépendant pour modification importante des conditions de travail, la direction fit le choix d'attaquer ce vote au tribunal de grande instance.

Celui-ci lui a donc donné tort, provoquant la joie des secrétaires médicales et, au-delà, des autres catégories de personnel.

Correspondant LO

• Champagne Piper-Heidsieck – Reims

Les raisins de la colère

Vendredi 17 septembre, le conflit qui oppose depuis le mois de février les salariés à la direction de la maison de champagne Piper-Heidsieck, appartenant au groupe Rémy-Cointreau, a pris une toute autre dimension.

Depuis plus de six mois donc, les employés de l'entreprise demandent à ce que 39 emplois ne soient pas supprimés et que les salaires ne soient pas gelés. Pour appuyer leurs revendications l'ensemble du personnel ouvrier, suivi par un quart des cadres, a décidé la grève totale et le blocage des portes de l'entreprise en pleine période des vendanges. Cette manifestation de leur colère est la juste réponse à une direction qui refuse de revenir sur ces mesures.

Le patron est tout aussi sourd à l'avis de la direction du travail qui, par deux fois, a rejeté le plan dit de « sauvegarde de l'emploi » au regard

de la santé financière très satisfaisante de l'entreprise, et du groupe Rémy-Cointreau. Le projet patronal est d'autant plus choquant que la famille Heriard-Dubreuil, actionnaire majoritaire du groupe, affiche une fortune en nette hausse, estimée à un peu plus d'un milliard d'euros!

La grève chez Piper-Heidsieck traduit aussi un climat général dans le secteur du champagne où les maisons cherchent à faire encore plus d'argent sur le dos des travailleurs en multipliant la précarité et la sous-traitance. Au début de l'année, les grandes maisons avaient prétexté une chute de leurs ventes en 2009

pour annoncer, pour les unes des suppressions d'emplois, et pour les autres des gels de salaires. Mais en quelques mois, on assistait à une forte reprise des ventes à l'étranger. De crise, il n'en est donc pas question pour les maisons de champagne dont les profits accumulés n'ont jamais été aussi importants.

La lutte des travailleurs de Piper est vue avec sympathie par l'ensemble des travailleurs du secteur, qui savent qu'ils pourraient tout à fait être confrontés au même problème dans les mois qui viennent. C'est pourquoi ceux de Veuve-Cliquot ont d'ores et déjà décidé de se rendre en délégation soutenir ceux de Piper à l'issue de la manifestation du 23 septembre.

Correspondant LO

• Toulouse

Les sinistrés de l'explosion de l'usine AZF sont toujours mobilisés

Cela fait neuf ans que l'usine AZF de Toulouse a explosé, provoquant la plus grande catastrophe industrielle en Europe des vingt dernières années: 31 morts, des milliers de blessés, et des dizaines de milliers d'habitants privés d'appartements pendant de longs mois.

Cette année, malgré plusieurs appels au recueillement dans d'autres lieux au même moment, l'assistance est venue aussi nombreuse que l'an dernier pour entendre les prises de parole des associations combattives et de l'UD CGT.

Pour les orateurs, la date anniversaire était l'occasion de répéter qu'avant de tourner la page, il y a encore bien des problèmes à régler, et bien des luttes à mener. Il reste d'abord à préparer le procès en appel, et pour cela rester mobilisés pour obtenir un jugement conforme au déroulement du procès, reconnaissant la responsabilité de l'industriel, ici le groupe Total, dans l'enchaînement de circonstances qui a conduit à la catastrophe.

Rappelons que le procès de

cette catastrophe a eu lieu de février à juin 2009, et c'est en novembre 2009 que, comme un coup de tonnerre, la relaxe générale de tous les accusés a été prononcée. Ce verdict avait montré mieux que bien des discours où est le pouvoir, et comment les arguments financiers de Total ont pu balayer les preuves matérielles de sa culpabilité.

Et puis il y a la question des ballastières, une véritable bombe à retardement au cœur de la ville, laissée en héritage aux Toulousains par tous les ministres de la Défense depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Il s'agit d'un explosif qui reste inerte tant qu'il est recouvert d'eau. Il a été déposé dans ce qui était à l'époque des marécages, et qui est

aujourd'hui au cœur de la ville.

Détruire proprement ces milliers de tonnes d'explosifs, est un problème difficile qui nécessite des investissements et de la main-d'œuvre. Il y aurait eu avec ce projet du travail pour tous les ouvriers du pôle chimique jusqu'à leur retraite. Mais pour cela il aurait fallu des dirigeants politiques courageux capables de prendre des décisions allant dans le sens de l'intérêt général.

Or les ballastières étaient la propriété du groupe Total, et un accord a été conclu en 2006 entre l'État, le Grand Toulouse et le groupe Total, permettant au pétrolier de céder au Grand Toulouse la propriété du site AZF et donc des ballastières, l'État acceptant quant à lui de dépolluer les ballastières à la place du groupe Total. Pourquoi? Comment? C'est aussi ce que les sinistrés aimeraient savoir.

Correspondant LO



• Lejaby – Rhône-Alpes

Le siège social occupé

En lutte contre la fermeture de trois usines

Depuis jeudi 16 septembre au soir, plusieurs dizaines d'ouvrières du fabricant de lingerie Lejaby, qui produit également les marques Rasurel ou Nina Ricci, occupent le siège social de l'entreprise à Rillieux dans la banlieue lyonnaise.

Fin mars, la direction de Lejaby, propriété du groupe autrichien Palmers, annonçait le licenciement de 197 salariés sur 653 et la fermeture dans les six mois des usines de Bourg-en-Bresse et Bellegarde dans l'Ain et du Teil en Ardèche. L'échéance arrive à la fin du mois sans qu'aucune proposition ait été faite aux ouvrières.

Ni les commandes, ni les profits ne sont en baisse, mais la direction veut délocaliser une grande partie de la production en Tunisie et en Asie, uniquement pour diminuer les coûts et augmenter la marge des actionnaires.

La plupart des ouvrières qui vont perdre leur emploi enrichissent Lejaby depuis vingt à trente ans. Beaucoup approchent la cinquantaine et savent qu'elles retrouveront difficilement un emploi. C'est dire leur colère devant la décision de ce groupe, racheté plusieurs fois dans le passé avec à chaque fois

des suppressions d'emplois et des mutations à répétition. La dernière en date était en 2003, avec 223 licenciements et la fermeture de quatre sites.

Les ouvrières, qui viennent surtout de Bourg et de Bellegarde, se sont organisées pour rester sur place 24 heures sur 24 jusqu'à la victoire: matelas gonflables pour dormir dans des salles de réunion ou sous des tentes, barbecues et micro-ondes pour la cuisine. Elles ont installé des pancartes où on peut lire: «*Nous ne voulons pas être sacrifiées*», ou encore «*Pas un emploi ne doit disparaître*».

Elles exigeaient au départ le maintien de tous les emplois ou, à défaut, une indemnité supralégale de licenciement de 70 000 euros par personne. Elles ont maintenant transformé leur revendication, exigeant désormais 25 000 euros pour toutes, plus 1 200 euros par année d'ancienneté, ce qui ferait entre 50 et 65 000 euros

selon l'ancienneté des unes et des autres.

Les travailleuses de Lejaby ne se font pas d'illusion sur une intervention des pouvoirs publics. Elles rappellent en effet que lors du cirque des «*états généraux de l'industrie*», voulu par Sarkozy, tous les officiels présents avaient déclaré que «*l'habillement, la mode et le luxe étaient des priorités du gouvernement*». Elles vérifient aujourd'hui le fossé qui sépare le discours des actes.

Conscientes que pour faire reculer la direction il faut la toucher au portefeuille, elles empêchent depuis le 20 septembre au matin les camions d'accéder aux entrepôts de Rillieux dans lesquels Lejaby conserve l'essentiel de son stock. Le même jour, les ouvrières de l'usine du Teil se mettaient en grève à leur tour. Plusieurs sont convaincues qu'il faut entraîner dans la grève les salariés de Rillieux (entrepôts, bureaux d'étude, employés du siège). Ces derniers marquent leur soutien aux grévistes mais le meilleur soutien serait de se battre tous ensemble. C'est d'autant plus



vrai que, si le site de Rillieux est aujourd'hui épargné, il n'y a aucune garantie pour l'avenir.

Elles espèrent aussi disposer d'un sursis. Le tribunal de grande instance de Lyon, saisi par les syndicats, devait examiner mardi 21 une demande d'annulation de tout le plan social pour vice de procédure: le nouveau propriétaire, Palmers, a attaqué en justice l'ancien, Warnaco, s'estimant lésé lors de la vente, sans en informer les représentants du personnel. Les charognards se disputent entre eux mais ils sont tous d'accord pour supprimer des emplois.

Ces femmes en colère qui

refusent d'être jetées comme des Kleenex ont d'ores et déjà trouvé le soutien de la population et des militants syndicaux des entreprises ou des unions locales voisines qui passent les encourager et versent des soutiens, financiers ou... culinaires. Beaucoup citent des exemples d'usines fermées récemment par des actionnaires pleins aux as. En outre, la détermination des grévistes est renforcée par le défilé de journalistes qui semblent, bien à tort, surpris que des femmes soient capables d'organiser l'occupation d'une usine!

Correspondant LO

• ERDF – Loire

Le réseau électrique victime des économies

Depuis des années, la qualité de la distribution de l'électricité ne cesse de se dégrader dans le département de la Loire. Le temps moyen des coupures d'électricité a été multiplié par deux et demi en dix ans, entre 2007 et 2008 (dernières statistiques connues) de 50 minutes à 88 minutes.

Récemment, le syndicat intercommunal de l'électricité de la Loire (SIEL), qui regroupe les 326 communes et qui est propriétaire des 16 000 km de lignes électriques du département, a dénoncé les carences de son concessionnaire ERDF.

Selon ce syndicat, la situation est la conséquence de la politique de ERDF, qui a baissé son budget consacré à l'entretien et au renouvellement des lignes haute et basse tensions: 3,4 millions d'euros en 2007 et 2,8 millions en 2008, et la tendance ne s'est pas inversée les années suivantes. Ces restrictions budgétaires, décidées au niveau national par le distributeur d'électricité, entraînent des dysfonctionnements pour

les usagers: simples particuliers, entreprises, exploitants agricoles et même établissements hospitaliers.

Outre les préjudices parfois importants subis, c'est la politique générale d'ERDF que le SIEL dénonce dans la presse locale: «*Non seulement ils réduisent le budget*

consacré à nos lignes mais ils abaissent les seuils des standards de qualité.» Soixante communes étaient en dessous de ce standard, pouvant donc réclamer d'être mises aux normes. «*Maintenant il n'y en a plus que treize ce qui revient à ne pas améliorer le réseau, pourtant peu qualitatif, de près*

de cinquante communes...»

Les maires dénoncent aussi le désengagement d'ERDF dans l'information des usagers. Ce sont maintenant les communes qui doivent informer leurs habitants en cas de travaux ou de dysfonctionnements: alors qu'elles n'en ont pas toutes les moyens, elles ont

maintenant la responsabilité administrative et juridique de le faire.

À force de faire des économies de bouts de chandelle, ERDF va-t-elle devenir distributrice... de bougies pour faire patienter certains usagers de la Loire?

Correspondant LO

• EDF fâchée avec les réductions

Des centaines de milliers d'usagers écartés du tarif social

Le «*médiateur de l'énergie*,» chargé de surveiller la régularité du marché de l'électricité et du gaz, vient de réprimander EDF pour avoir «*interprété*» de façon restrictive une disposition permettant à des usagers à faibles revenus de bénéficier de réductions sur les tarifs de l'électricité.

En effet la réduction s'applique seulement jusqu'à une puissance délivrée de 9 kVA (kilovolt-ampère). Or certains

de ces usagers disposent de compteurs allant jusqu'à 12 kVA. EDF leur a refusé la réduction prévue, alors que l'entreprise aurait dû accepter la réduction jusqu'au seuil de 9 kVA, et en cas de consommation supérieure, facturer uniquement le dépassement à plein tarif.

Cette «*interprétation*» d'EDF a privé de réductions 6 000 foyers par an, selon EDF, et cela depuis cinq ans, la mesure datant de 2004. EDF a juré ses grands dieux que dorénavant elle appliquerait correctement le dispositif prévu et

rembourserait les usagers... sur une année, car EDF ne garde des traces du tarif de première nécessité (appelé TPN) que sur un an... au-delà le remboursement sera donc aléatoire.

Mais cette affaire ne doit pas faire oublier l'essentiel. Normalement les personnes qui auraient droit de bénéficier du TPN devraient être deux millions environ. Or, compte tenu de la complexité des démarches à accomplir et sans doute aussi du manque d'information, leur nombre n'était que de 940 000 à la fin de 2009. Et il a encore baissé,

sans qu'on sache bien pourquoi, passant à 625 000, selon EDF. Actuellement, seulement un tiers des ayants-droits à ce tarif légèrement modéré en profitent.

L'ensemble du TPN coûte 73,4 millions d'euros à EDF, ce qui n'est qu'une gouttelette comparée à ses bénéfices. Mais les «*petits clients*» qui bénéficient du tarif social n'intéressent pas EDF, pas plus que tous ceux qui se retrouvent privés d'électricité suite à des coupures pour factures impayées.

André VICTOR

• Loi Besson sur l'immigration

Durs avec les faibles, complaisants pour les puissants

Les députés UMP font de la surenchère. Ceux de l'aile la plus réactionnaire du parti viennent de durcir encore le projet de loi Besson sur l'immigration qui doit être soumis au vote le 28 septembre prochain.

La loi Besson avait déjà été passablement aggravée par une série d'amendements des députés UMP. Ils avaient accentué la répression des mariages « gris », impliquant un ressortissant étranger jugé, à tort ou à raison, sans réelle intention matrimoniale. Ceux-ci seront désormais punis de sept ans d'emprisonnement (contre cinq ans jusqu'à présent). Et l'amende passera de 15 000 à 30 000 euros.

Ils ont aussi rendu plus difficile l'accès à l'aide médicale d'État pour les sans-papiers, sous prétexte d'éviter un coût « déraisonnable pour le système de santé français ». L'humanité

n'est pas le point fort de ces députés, et le simple bon sens non plus qui voudraient que, dans l'intérêt de tous, ceux qui vivent ici, Français comme étrangers, soient correctement soignés.

La dernière trouvaille, à l'initiative du rapporteur du texte, le très réactionnaire Thierry Mariani, concerne la question du « bannissement des étrangers ».

Le projet de loi donnait à l'autorité administrative la possibilité d'assortir sa décision d'éloignement d'un étranger d'une « interdiction de retour sur l'ensemble du territoire européen » pour une durée de cinq ans. Avec le nouvel amendement, le bannissement deviendrait la règle et non plus une possibilité.

Les députés UMP sont prêts à toutes les démagogies pour tenter d'attirer vers leur camp les voix lepénistes, mais ils ne perdent pas le nord pour

autant. Les mêmes ont en effet décidé de préserver les patrons qui embauchent des sans-papiers sans avoir connaissance, nous dit-on, de la situation illégale du salarié en question. Ainsi, les patrons jugés « de bonne foi », ou se présentant comme tel, « ne pourront pas être poursuivis sur le plan pénal pour des recrutements illégaux du seul fait du comportement des salariés concernés ». Ce sera à l'inspecteur du travail d'apporter la preuve de la mauvaise foi de l'employeur.

En clair, les patrons du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration et de bien d'autres secteurs, qui exploitent des travailleurs sans papiers pour les payer moins cher, peuvent se frotter les mains : leurs députés veulent leur assurer l'impunité. Ils réservent les rigueurs de la loi aux étrangers, de préférence pauvres et sans défense.

Jacques FONTENOY

• Acquitté pour la mort d'un suspect

Permis de tuer ?

Le 17 septembre, la Cour d'assises du Var a acquitté un gendarme, jugé pour avoir tué un Gitan en mai 2008. Elle a ainsi suivi le réquisitoire de l'avocat général, représentant du ministère de la Justice, qui a estimé que « ce gendarme a agi dans le cadre légal ».

La victime, soupçonnée d'un vol, était en garde à vue dans des locaux de la gendarmerie de Draguignan. Bien que menotté et les chevilles entravées, le détenu a tenté de s'échapper en sautant d'une

fenêtre. Le gendarme, au lieu de le poursuivre et n'écoutant que son courage, lui a tiré dessus à sept reprises, et trois balles ont touché le fuyard qui s'était réfugié dans un arbre. Une véritable exécution !

Les avocats de la famille du défunt ont rappelé les règles de la gendarmerie qui ne prévoient l'usage de l'arme que « comme ultime recours pour arrêter une personne qui se soustrait à la garde ». En vain, puisque le militaire est ressorti libre, soutenu par des dizaines de

ses collègues présents dans la salle d'audience, se félicitant du verdict. Par contre, la famille et les proches de la victime ont été violemment dispersés par les CRS alors qu'ils exprimaient leur indignation et leur colère : « Cet acquittement, c'est un permis de tuer. Il a été assassiné ».

La vie d'un suspect ne vaut pas cher sous ce gouvernement, pour peu qu'il cherche à s'échapper.

Louis BASTILLE

• Police

Selon que vous serez...

L'édition du 16 septembre du journal *Le Parisien* a relaté un fait divers relativement habituel : un jeune de seize ans interpellé par la police à minuit alors qu'en état d'ivresse il faisait des dérapages en scooter

sur les trottoirs des Champs-Élysées. Il s'est débattu lors de son arrestation, insultant copieusement les policiers, selon le journal : « T'es qu'un con, tu fais un métier de con », et autres amabilités.

Mais ce qui est inhabituel dans ce fait divers, c'est que cet adolescent amené au commissariat du 8^e arrondissement n'a pas été placé en garde à vue, il n'a pas été auditionné et non seulement les policiers n'ont pas porté plainte contre lui, mais ils l'ont relâché dès que son papa est venu le chercher et les a priés d'oublier l'affaire ! C'est que son père n'est pas un simple citoyen, mais le directeur général de la police nationale, Frédéric Péchenard.

Depuis ces révélations, l'Inspection générale des services (IGS, « la police des polices ») enquête sur... l'origine des fuites au commissariat du 8^e.

L. B.

• Préfecture de Seine-Saint-Denis

Les conditions indignes d'accueil des étrangers

Les associations de Seine-Saint-Denis qui militent pour la défense des étrangers et luttent contre les discriminations, parmi lesquelles la Cimade, la Coordination 93 de lutte pour les sans-papiers, le Gisti, la Ligue des Droits de l'Homme, le Mrap, RESF et le Secours catholique, publient un « Livre noir » où elles dénoncent l'indignité des conditions d'accueil des étrangers à la préfecture de Bobigny.

Des queues interminables de centaines de personnes doivent passer la nuit dans des conditions lamentables pour décrocher un ticket permettant d'entrer dans le service d'accueil. Il n'y a aucun accès prioritaire pour les handicapés ou les femmes enceintes, l'information est quasi inexistante. Avant l'entrée, certains sont refoulés pour des raisons arbitraires ou pour établir un quota en fonction du nombre de guichets ouverts. Beaucoup repartent sans avoir pu entrer : ils n'étaient pas dans la bonne file, ils n'avaient pas les bons documents, etc. Les chanceux ont droit à... un nouveau temps d'attente de plusieurs heures pour accéder à un guichet où ils se verront encore refuser un dossier qui devrait être accessible à tous. Et, bien sûr, les éléments de confort minimum sont inexistant : toilettes mal entretenues, parfois fermées, absence de distributeurs de boissons...

Ce traitement inhumain entraîne des tensions et aussi des trafics de places dans la queue ou d'accès aux tickets.

Les associations remarquent que cette situation est à peine meilleure pour le personnel de la préfecture

obligé de travailler dans des conditions difficiles, engendrant fatigue et énervement, et incitant à un traitement expéditif des situations, voire à des réactions xénophobes.

Cette situation découle du fait qu'une seule préfecture doit gérer l'essentiel des dossiers de deux arrondissements. Comme dans tous les services publics, il y a une insuffisance des moyens budgétaires et humains. Et dans la logique de la politique d'un gouvernement qui pénalise les étrangers, il y a une multiplication des titres précaires et donc des déplacements en préfecture.

Pour redresser la barre, les associations estiment qu'il faudrait mettre en place une seconde sous-préfecture, avec des locaux rénovés et insonorisés, des employés plus nombreux et bien formés. Les instructions données à ces employés devraient être connues de tous et les procédures simplifiées. On devrait pouvoir se renseigner par téléphone et par mail et disposer, en préfecture comme en mairie, de fiches d'information multilingues et des documents et formulaires indispensables.

Tout cela est évidemment à la portée de l'État. Les associations soulignent que l'accueil est mieux organisé ailleurs, notamment en sous-préfecture du Raincy ou dans d'autres préfectures de l'Île-de-France. Et, même à Bobigny, il y a eu des périodes où la situation était moins tendue. Mais aujourd'hui l'accueil dans cette préfecture est emblématique du mépris et de l'arrogance du gouvernement vis-à-vis des étrangers, qu'ils soient en situation régulière ou dans l'attente d'être régularisés.

Jacques FONTENOY

Fête de la Commune

Les Amis de la Commune de Paris 1871 organisent une

Fête de la Commune
Samedi 25 septembre
de 14 h 30 à 20 heures

Place de la Commune-
de-Paris 1871 à Paris 13^e

(angle rues de la Butte-aux-Cailles et de l'Espérance)

Fanfare, concert, apéritif communal dansant. À 17 h 30, conférence débat « la Commune et les services publics ».

www.commune1871.org

